

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État dans l'Aube 2022







Cécile DINDAR
préfète de l'Aube

L'année 2022 a été marquée par des crises auxquelles nous avons dû faire face ensemble, dans un esprit de solidarité. Le conflit en Ukraine, déclenché le 24 février 2022, a eu des conséquences directes sur notre quotidien et a mis en jeu la cohésion et la solidarité nationale pour accueillir, notamment, les personnes déplacées d'Ukraine sur notre territoire.

Par ailleurs, le changement climatique nous a obligé à modifier nos comportements pour préserver nos ressources et éviter les désordres que certaines régions du monde subissent depuis quelques années déjà.

Les habitants de l'Aube, les élus, les acteurs économiques et associatifs, du monde de la santé, de l'éducation, des sports ou de la culture, attendent donc, légitimement, de la part de l'État et de ses services, un accompagnement renforcé afin de mener à bien les projets structurants engagés.

Le rapport d'activité des services de l'État dans le département de l'Aube pour l'année 2022 que j'ai l'honneur de vous présenter illustre, pour l'ensemble des champs d'intervention de l'État, la volonté de mettre en œuvre l'action publique dans les territoires pour améliorer la qualité de vie des habitants de l'Aube, assurer leur sécurité et le développement équilibré du territoire.

Grâce au dévouement et à l'engagement des agents de l'État que je remercie ici, de nombreuses actions ont été menées pour fournir à la population des services publics de qualité, en proximité, faciliter le quotidien et soutenir les projets d'investissement pour l'avenir.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport 2022, qui vous permettra de découvrir en détail les actions menées par les services de l'État dans l'Aube. J'en suis convaincue, notre collaboration et notre engagement commun nous permettront en 2023 de continuer à faire avancer notre département et d'œuvrer pour améliorer la qualité de vie de tous.



P.7

PROTÉGER LA POPULATION

- 1.1 La sécurité publique
- 1.2 La lutte contre les Violences Intrafamiliales
- 1.3 La sécurité routière
- 1.4 La sécurité civile
- 1.5 Le territoire face aux crises
- 1.6 La protection du consommateur
- 1.7 La protection animale et la sécurité alimentaire
- 1.8 La protection de l'environnement et le suivi des Installations classées pour la protection de l'environnement

P.23

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

- 2.1 Le soutien aux collectivités territoriales
- 2.2 La lutte contre la pauvreté
- 2.3 L'hébergement des plus fragiles
- 2.4 L'accompagnement des personnes en situation de handicap
- 2.5 L'accès aux soins et les services à la personne
- 2.6 La cohésion urbaine et sociale dans les Quartiers Politique de la Ville
- 2.7 L'agenda rural
- 2.8 La transition écologique
- 2.9 La préservation des espaces naturels et protégés
- 2.10 Le numérique au service du public
- 2.11 Les grands projets du territoire

P.51

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

- 3.1 Le soutien à l'agriculture
- 3.2 Le soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle
- 3.3 Le soutien aux entreprises
- 3.4 Le développement des compétences et l'accompagnement des reconversions professionnelles

P.65

GARANTIR LA VIE DÉMOCRATIQUE

- 4.1 L'élection présidentielle et les élections législatives
- 4.2 Le contrôle de légalité

P.69

FAIRE GRANDIR LES GÉNÉRATIONS

- 5.1 L'accès à l'éducation
- 5.2 L'accès au sport
- 5.3 L'accès à la culture
- 5.4 L'engagement civique et associatif



I PROTÉGER LA POPULATION

La sécurité des populations étant une des missions premières de l'État, elle est l'une des premières missions du préfet de département qui exerce l'autorité sur les services chargés de protéger les Auboisiens. En 2022, la lutte contre la délinquance a été la priorité de l'ensemble des forces de police et de gendarmerie, en ville comme dans les territoires ruraux. Tout d'abord, la sécurité dans l'espace public a fait l'objet d'efforts importants puisque 280 000 euros ont été mobilisés au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour améliorer la sécurité du quotidien en soutenant, par exemple, le déploiement de la vidéoprotection. De même, la sécurité dans les transports a été renforcée puisque 97 lignes de bus ont été accompagnées par les services de sécurité et que près de 4000 personnes ont été contrôlées.

Par ailleurs, le besoin de sécurité étant tout aussi cruciale dans les foyers que dans l'espace public, des efforts ont été réalisés pour mieux communiquer auprès des victimes et les inciter à ne pas rester seules. En outre, alors que les accidents de la route restent une importante cause de mortalité en France, la forte mobilisation de forces de sécurité intérieure a permis de réduire le nombre de décès sur les routes dans l'Aube (17 en 2022, soit 5 de moins qu'en 2021).

L'action des sapeurs-pompiers est également en forte croissance dans l'Aube, où ils ont porté secours à 13 000 personnes en 2022 (soit 1500 de plus qu'en 2021).



Chiffres clés

1.1 La sécurité publique

Violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et violences sexuelles ou sexistes

Les forces de sécurité intérieure (FSI) poursuivent leur mission prioritaire : lutter contre les violences intrafamiliales (VIF), les violences sexuelles et sexistes. L'effort de formation des policiers et des gendarmes a aussi permis d'améliorer les conditions d'accueil des victimes. Le recrutement de trois intervenantes sociales en commissariat (1) et en gendarmerie (2) complète le dispositif d'accueil des victimes et de recueil des plaintes.

Stupéfiants : La lutte contre les points de vente et les trafics a conduit à la suppression de 3 points de vente en ZPN et 3 autres en ZGN.



13 CLSPD / CISPD



1 Délégué à la cohésion police-population (DCPP)



97 Lignes de bus accompagnées

Sécurité du quotidien : La police nationale a multiplié les patrouilles pédestres de voie publique. Les groupes de partenariat opérationnel (GPO), rassemblant représentants des collectivités, bailleurs et services de l'État déterminent les actions adaptées à un quartier. Ils ont été revus et concentrés afin d'en améliorer l'efficacité et le suivi.

En zone gendarmerie, pour répondre aux événements ponctuels (sécurité estivale, vendanges...), une brigade mobile de contact a été créée. Par ailleurs, pour sensibiliser la profession agricole à la lutte contre les vols au préjudice des exploitations, la gendarmerie a organisé des rencontres avec les élus, les exploitants et les sociétés de matériels agricoles.

Les FSI concourent à la sécurisation des événements majeurs se déroulant sur le ressort de leur zone de compétence, tels que les Foires de mars, les matchs de football ou le Tour de France féminin.

Actions conjointes

Les forces de sécurité effectuent régulièrement des contrôles conjoints, avec le renfort des services de la douane notamment.



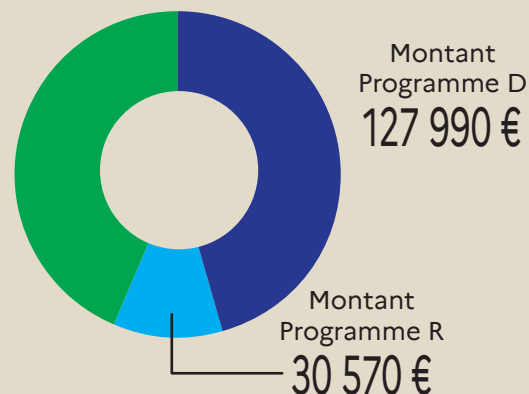
3798
Atteintes volontaires à l'intégrité physique



4 654
Personnes contrôlées dans les transports

280 200
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) dont :

Montant Programme S
121 640 €



22



Instances tenues
GED : Groupe d'Evaluation
Départemental

3



Instances tenues CPRAF :
Cellule de Prévention de la
Radicalisation et d'Accompa-
gnement des Familles

5



Instances tenues
CLIR : Cellule de lutte contre
l'Islamisme Radical et le
repli communautaire



771

Procédures
relatives à des
stupéfiants



25

Procédures
pour trafic



14,69 kg
de cocaïne

5,87 kg
d'héroïne
dont 1 kg de
remise
douanière



7,180 kg
de cannabis



1 190 318

euros de drogues et
substances
addictives saisis



82,1 kg
de résine

44 000



euros versés au titre
de la MILDECA

241

Actions
de prévention des
addictions dont 16 au
titre de la MILDECA



1

Cellule Violences
Intrafamiliales (en
gendarmerie)





1 232

interventions
pour violences
intra-familiales



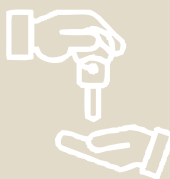
3

intervenantes
sociales en commissariat
et gendarmerie (ISCG)



22 966

contrôles routiers



21

véhicules
saisis



59

commissions
médicales du
permis
de conduire



97

délits routiers

16 901

contraventions

1 070

suspensions
administratives du
permis de conduire



1.2 Lutte contre les violences intra familiales

La déclinaison de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes s'articule à travers deux axes prioritaires permettant de favoriser une approche transversale des mesures spécifiques :

- la lutte contre les stéréotypes de genre et le développement, d'une culture de l'égalité
- la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont les violences intrafamiliales notamment les violences conjugales.

Après le déploiement d'un cinquième plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2018-2020, un plan d'action Grenelle est venu renforcer et accélérer le déploiement des dispositifs et actions de lutte contre ces violences. Véritable fléau de société et en perpétuelle évolution, la lutte contre ces violences nécessite une attention particulière pour maintenir les dispositifs existants mais aussi pour poursuivre la mise en place de nouvelles mesures : la prévention, la sensibilisation et formation de tous les acteurs, l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, l'orientation des victimes et la prise en charge des auteurs sont les trois axes déployés dans le département de l'Aube.

La dotation budgétaire déléguée à la Délégation aux droits des femmes a considérablement évolué depuis quatre ans (budget en 2018:113 000 euros ; en 2022 : 189 621 euros).

Les associations partenaires fortement mobilisées dans la lutte contre les violences accueillent de plus en plus de victimes : l'AVIM-RS FV10 a accueilli 1396 victimes dont 479 dossiers relatifs aux violences au sein du couple. Dans le cadre de son service spécialisé le SAVS, le CIDFF a accueilli 168 victimes dont 94 % de femmes.

Solidarité Femmes a accueilli 691 victimes de violences conjugales. Le département de l'Aube a augmenté le parc d'hébergement d'urgence de cinq places : ainsi 37 places d'hébergement sont fléchés et réservés pour les victimes de violences conjugales.



3

Intervenants
pour tout le département,
1 psychologue en
commissariat et 1
permanence psychologique
pour le groupement de
commissariat et gendarmerie

4

Groupes de paroles pour les
enfants, pour 17 enfants âgés
de 5 à 9 ans



34

Téléphones
grave danger

3

Bracelets
Anti-Rapprochement



65

Femmes ont été
hébergées en urgence
dont **66** enfants

85

Demandes
d'hébergement en urgence
de victimes de violences
conjugales dont 4 demandes
pour des hommes victimes



1

Protocole de prise en charge des victimes
de violences au sein des établissements
hospitaliers signé le 22 septembre 2022

25 novembre 2022

Avant-première « Le point de bascule » de la compagnie La grange aux histoires dans les grands salons de la préfecture, colloque sur l'accueil des victimes de violences sexuelles, soirées-débats....



1

Accueil
de jour

1

équipe mobile sur
tout le département

1

Lieu d'écoute, d'accueil
et d'orientation en zone
rurale (LEAO)

1

point d'accueil
en centre
commercial

Le secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse ou habilité (12 % de l'activité 2022), à la charge de mineurs confiés au pénal ou au civil (42% de l'activité).

811 jeunes ont été pris en charge par **3** services de placement, **2** de milieu ouvert et **1** d'accueil de jour.

2022 a été la première année pleine de mise en œuvre du code pénal de justice des mineurs. Il permet une réponse judiciaire plus rapide en réaffirmant la primauté de l'éducatif. La protection judiciaire de la jeunesse a dû adapter l'organisation et les réponses éducatives des services.



70

jeunes placés dont **42** au CEF de Lusigny et **28** sur le foyer PJJ.

758

jeunes suivis en milieu ouvert

82

accueils de jour sur dispositifs d'insertion

Présenté



Direction de
la protection judiciaire
de la jeunesse

PROTÉGER, ÉDUQUER, INSÉRER

LE NOMBRE DE JEUNES
pris en charge
en constant est de :

260

à

300

en milieu ouvert

20

placés

40

en accueil de jour

1.3 La sécurité routière

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Les accidents impliquant un véhicule de tourisme sont toujours très majoritaires dans le département, suivis par les deux-roues motorisés. Les usagers vulnérables (piétons, vélos, ...) sont toujours très représentés dans les accidents, surtout en agglomération.

La principale cause des accidents est le comportement (non respect du code de la route) aggravé par l'alcool, la vitesse excessive, la prise de stupéfiants.



362

Accidents

17

Tués

438

blessés
(dont 101 hospitalisés)



7882

candidats au
permis B

56,3 %

taux de réussite

La Direction départementale des territoires organise le passage des permis de conduire et des professions réglementées. Le département de l'Aube compte 6 inspecteurs du permis de conduire, au contact 53 écoles de conduite agréées et 193 enseignants de la conduite.

Le délai moyen d'attente entre deux passages à l'épreuve pratique du permis B est de 56 jours. Il est nettement inférieur à ceux observés au niveau régional (82 jours) et national (84 jours).



1311

candidats au
permis moto

73,2 %

taux de réussite



8919

candidats au
code de la route

55,7 %

taux de réussite



1475

candidats au
permis poids lourds

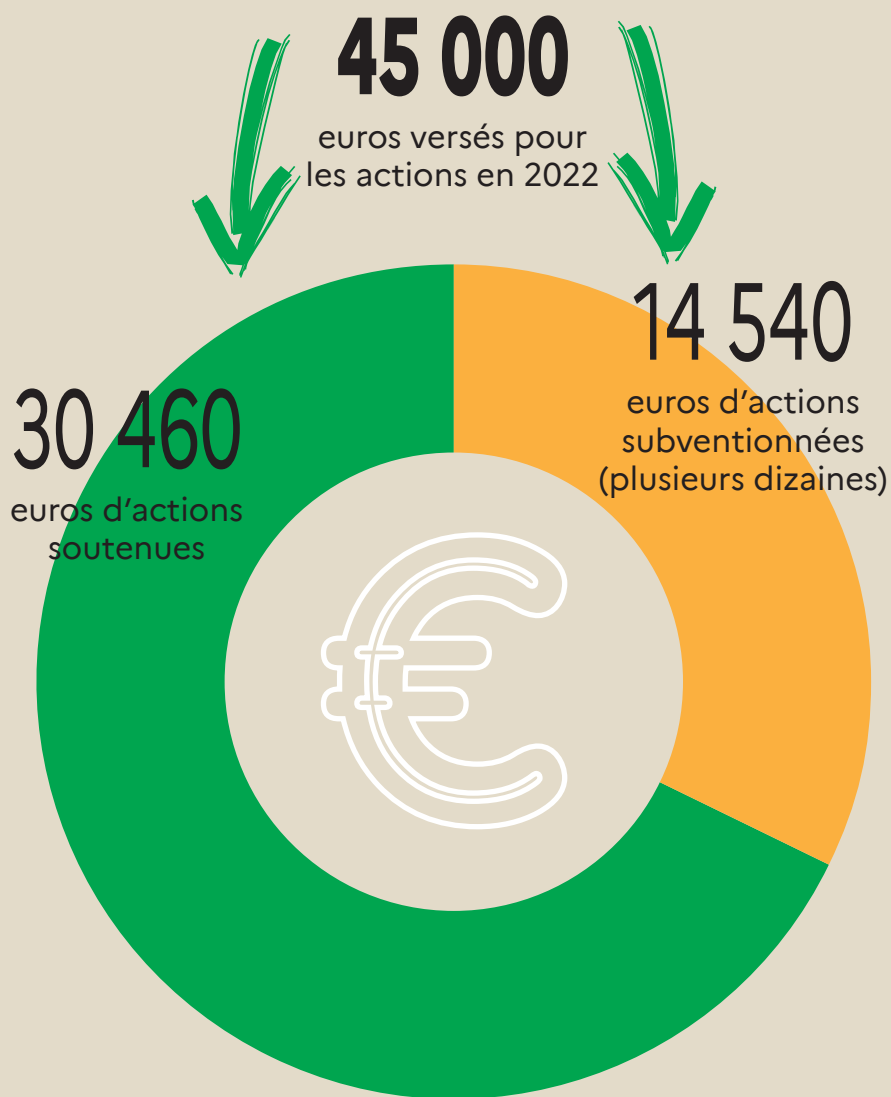
78,4 %

taux de réussite

1.3 La sécurité routière

Dans le cadre du PDASR, l'État subventionne des actions pour sensibiliser les usagers aux dangers de la route. Ce plan préparé par la Direction départementale des Territoires inclut les actions organisées par sa Coordination Sécurité Routière et les Intervenants Départementaux Sécurité Routière (IDSR).

Certaines actions sont pluriannuelles. De nouveaux partenariats ont été mis en place : TCAT, SNCF, TCM, Tour de France Féminin, Gendarmerie Nationale, Polices Municipales...



plus de
250
actions soutenues
(IDSR, Police,
Gendarmerie,
Lycées, ...)

125
actions menées
par les IDSR



12
nouveaux bénévoles
recrutés et formés en
tant qu'IDSR

10
organismes subventionnés
(Croix Rouge, UTT, USEP,
FFMC, ...)

1.4 Sécurité Civile SDIS de l'Aube

Missions synthétiques : Porter secours aux victimes et lutter contre les incendies

AU CORPS DÉPARTEMENTAL

944 sapeurs-pompiers volontaires dont **167** femmes

156 sapeurs-pompiers professionnels

36 personnels administratifs et techniques


5 volontaires du service civique

« Nos engagements pour le volontariat »

En 2022, les forces vives du Corps départemental et des Corps communaux ont associés leurs énergies pour oeuvrer à la dynamisation du volontariat. Promouvoir, fidéliser, manager et mieux intervenir sont les 4 piliers d'action qui seront déployés durant les deux années à venir pour renforcer le sentiment d'appartenance des sapeurs-pompiers et valoriser l'engagement citoyen de chacune et chacun.

Ce projet s'appuie sur la perception par chaque sapeur-pompier de son environnement et des spécificités de son territoire. L'ambition portée par Madame la Préfète de l'Aube et Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS réside dans la volonté de poursuivre le renforcement des capacités de réponses opérationnelles des sapeurs-pompiers de l'Aube afin d'apporter le meilleur secours à toutes les auboisés et à tous les aubois.


13 578
victimes secourues par les sapeurs-pompiers de l'Aube


76 890
appels 18/112 reçus



17 092
opérations de secours soit

45

interventions par jour dont près de

34

à secours à personnes

621
visites d'établissements recevant du public

27

centres d'incendie et de secours et

1 centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CTA-CODIS), 202 corps communaux - CPI

202

centre de première intervention

AU CORPS COMMUNAUX

plus de **1 400** sapeurs-pompiers volontaires

Soit **2 500** aubois engagés pour porter secours sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez nous sur www.sdis10.com

1.5 Le territoire face aux crises

La Direction départementale des Territoires a poursuivi son action de soutien au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure, a amélioré la connaissance du risque de mouvements de terrains à Dolancourt et Bar-sur-Seine, a poursuivi l'aide aux communes pour élaborer leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et a veillé à la prise en compte des risques dans les projets d'urbanisme.



206 336 € subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour les actions du PAPI portées par Troyes Champagne Métropole, Seine Grands Lacs, le SDDEA et les services de l'État

20 plans communaux de sauvegarde finalisés en 2022 (46 en cours et plus de 50 en attente d'accompagnement)

550 avis techniques délivrés dans le cadre de l'instruction de projets d'urbanisme

La gestion de crise au cours de l'année 2022

La gestion de crise dans l'Aube a pris plusieurs visages :

- le conflit russo-ukrainien, durant lequel les services de l'État ont été pleinement mobilisés pour accueillir les personnes déplacées ;
- les alertes météorologiques (orages, vents violents, neige et verglas), le suivi de la sécheresse et de la canicule dans l'Aube, des pollutions des eaux courantes ;
- les perturbations de la vie courante avec la gestion des difficultés d'approvisionnement en carburant, en appui aux entreprises et services dits « prioritaires ».
- le 2 décembre 2022, une panne sur le réseau de RTE a nécessité une coordination des services de l'État avec RTE.

2. Préparation à la gestion de crise

En 2022, plusieurs exercices « cadre » et terrain ont été organisés (inondation, CNPE, aéroport, etc.). Durant le tour de France féminin 2022, un Centre Opérationnel Départemental (COD) a été déporté à l'arrivée de la course afin de tester une solution opérationnelle, au plus proche du terrain. Le travail sur le délestage électrique, qui se poursuit toujours, a nécessité en 2022 un important travail inter-services en lien avec les partenaires, ponctué d'un exercice « délestage électrique » en décembre 2022.

3. Exercice Aéroport

Le 17 novembre 2022, les services de l'État ont réalisé, sous la direction de Barthélemy Champanhet, sous-préfet de Bar-sur-Aube, un exercice de gestion de crise nécessitant l'activation du centre opérationnel départemental (COD). Cet exercice simulait la sortie de piste d'un avion avec une personnalité à son bord. Au cours de cet exercice, à la fois sur le terrain et en cellule de crise, une centaine de personnes des services d'interventions ont été mobilisées. C'est le premier exercice terrain depuis 2019 et la crise du Covid.



Subvention FPRNM (PAPI) :
montant engagé en euros et montant
dépensé en euros

206 336
engagés

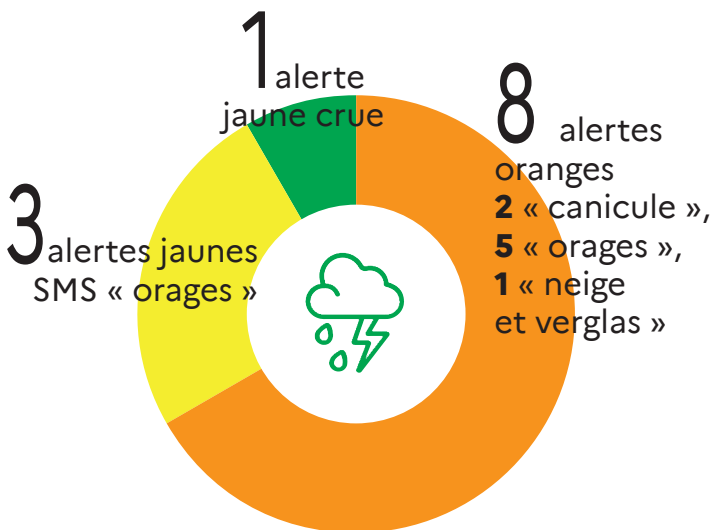
389 679
consommés



30

dossiers de
reconnaissance de
catastrophe naturelle
déposés en 2022

ALERTES MÉTÉO :

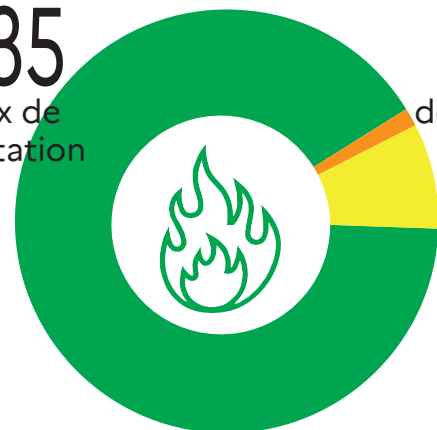


1943

INTERVENTIONS INCENDIES

dont :

435
feux de
végétation



8
feux
de forêt

38
feux de
récoltes

PYROTECHNIE



166

spectacles
pyrotechniques
déclarés

64

certificats de
qualification délivrés :
dont **17** premières
demandes

31

agréments
administratifs
délivrés : (aucune
première demande)

118

feux d'artifice
du 13 au 17 juillet

8

autorisations d'entrée
en formation F4T2

75

interventions de
déménagement sur munitions :
dont 6 en urgences
(munitions sur voie
publique)

1.5 La communication de l'État

Le bureau de la communication de l'État anime la communication, diffuse les campagnes de communication gouvernementale et départementale. Il gère la communication de crise dans le département. Aussi, le bureau entretient des relations avec la presse, dispose d'un site internet et est présent sur les réseaux sociaux suivants :

12 922 abonnés sur Facebook au 31 décembre 2022



755 abonnés sur Instagram au 31 décembre 2022



510 abonnés sur LinkedIn au 31 décembre 2022



2 562 abonnés sur X au 31 décembre 2022



163 communiqués de presse diffusés



38 demandes presse traitées



71 invitations presse adressées aux médias

in
DEPUIS
octobre
2022


DEPUIS
juin
2022

X
DEPUIS
2017

f
DEPUIS
2016



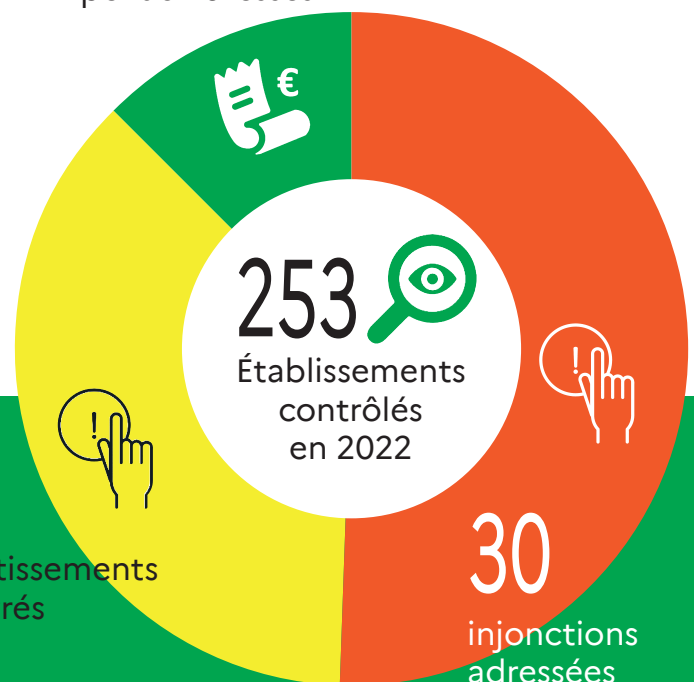
1.6 La protection du consommateur

Le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes est chargé de s'assurer de la conformité, de la qualité et de la sécurité des produits et prestations proposés au consommateur, notamment dans le cadre de la première mise sur le marché.

À ce titre, il :

- veille à la protection économique des consommateurs, à la loyauté des transactions ;
- veille à l'hygiène des établissements de remise directe en réalisant des prélèvements officiels dans le cadre d'enquêtes ou de plans de contrôle.
- assure le contrôle des ventes soumises à autorisation et des pratiques commerciales réglementées, au besoin en réprimant les pratiques illicites ;
- assure la gestion des alertes alimentaires et non alimentaires et évite la mise sur le marché de produits ou services dangereux.

10 procès verbaux
pénaux dressés



20 
Alertes traitées

41 
avertissements
délivrés

30 
injonctions
adressées

75 
certificats
d'export
délivrés



1.7 La protection animale et la sécurité alimentaire

Le service sécurité sanitaire et qualité des aliments assure les missions suivantes :

- il veille à la sécurité des produits alimentaires d'origine animale ;
- il assure l'instruction des dossiers de demande d'agrément sanitaire pour la production et la mise sur le marché des denrées animales ou d'origine animale et assure le suivi de ces établissements ;
- il suit les établissements de remise directe dans le secteur alimentaire (y compris les établissements de restauration collective) et contribue à la gestion des non-conformités, alertes, toxi-infections alimentaires collectives.
- Il assure enfin l'instruction des demandes de certification à l'export des denrées animales et d'origine animale.

Un service vétérinaire d'inspection exerce ses missions à l'abattoir de Pont-Sainte-Marie.

142 
établissements
contrôlés

6 
procès verbaux
dressés

2 
fermetures
administratives

11 
alertes alimentaires
et TIAC traitées

303 
certificats à
l'export instruits

Le service santé, protection animale et environnement est chargé :

- d'assurer la prévention et la lutte contre les maladies réglementées des animaux,
- d'assurer la gestion de crise de certaines d'entre elles (influenza aviaire, pestes porcines, fièvre aphteuse...),
- de gérer les plaintes liées à la maltraitance animale,
- d'instruire les dossiers relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement en lien avec l'élevage,
- d'assurer la certification à l'export ou l'échange des animaux vivants et sous-produits animaux ;
- d'instruire les dossiers de la faune sauvage captive (autorisation de détention, certificat de capacité ...).

63 
établissements
inspectés

5 
procès-verbaux
dressés

88 
plaintes et
signalements traités

2 
retraits
d'animaux

1.8 La protection de l'environnement et le suivi des ICPE



La législation des installations classées vise à réduire les dangers ou inconvénients que peuvent présenter les établissements industriels notamment pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques, pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages et plus généralement pour la commodité du voisinage.



Le département de l'Aube compte environ 300 installations industrielles relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement en fonctionnement, dont 10 établissements relevant de la directive SEVESO et 28 établissements relevant de la directive sur les émissions industrielles (IED). Pour rappel, la directive SEVESO impose des exigences fortes aux établissements industriels soumis à cette législation afin de mieux prévenir et gérer les accidents majeurs impliquant des produits chimiques dangereux ; la directive IED reposant quant à elle sur le recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) afin de prévenir les pollutions de toutes natures.

Par ailleurs, le nombre d'installations classées produisant des énergies renouvelables implantées dans le département de l'Aube est particulièrement importante, avec notamment environ 400 éoliennes et 25 méthaniseurs en fonctionnement.

Au delà des instructions des dossiers de demande d'autorisation environnementale, indispensables aux industriels pour pouvoir exercer leur activité, les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement assurent également des missions de contrôle, inopinés ou programmés, des usines, ateliers, dépôts, chantiers représentant des dangers ou des inconvénients pour l'environnement.



4

arrêtés
d'autorisation
environnementale

204

visites
d'inspection
effectuées

25

arrêtés
préfectoraux de
mise en demeure
publiés

14

dossiers
passés
en CODERST

2

dossiers
passés
en CDNPS



II

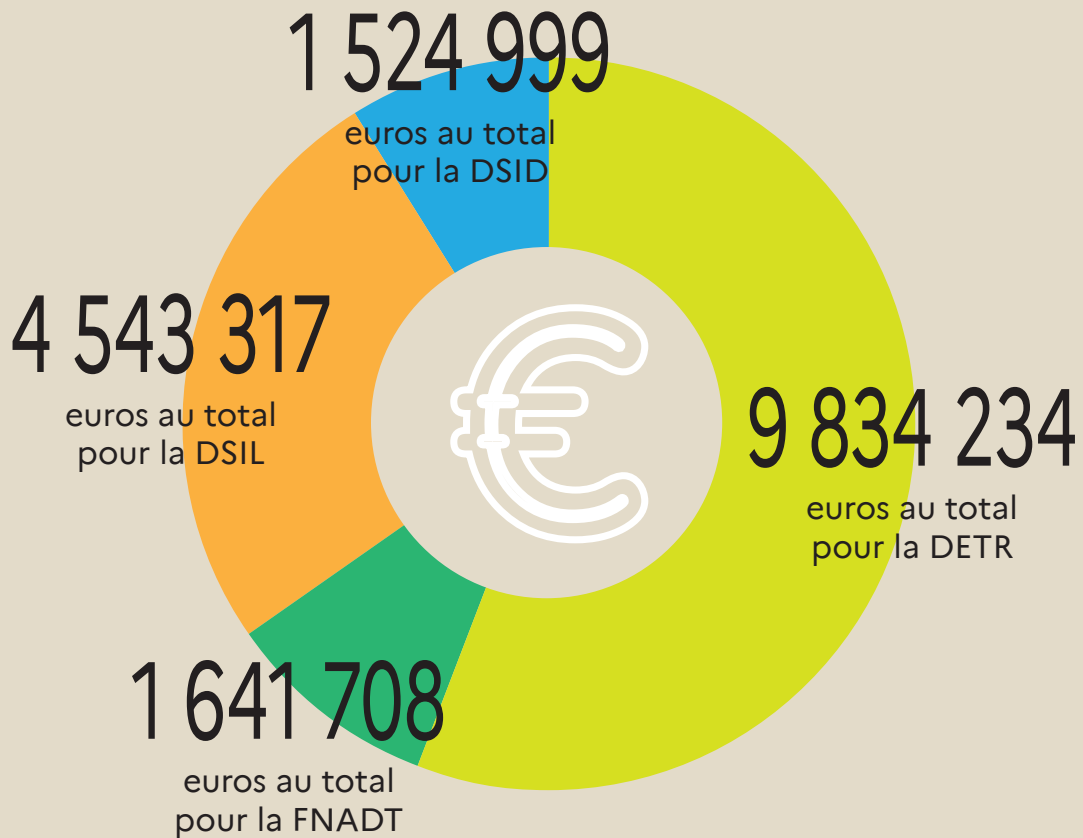
RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

La cohésion sociale et territoriale est une composante fondamentale de notre pacte républicain. La lutte contre l'exclusion participe de cette dimension : ainsi, 5 nouvelles places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes en 2022 pour en porter le total à 521 dans le département. Dans la même logique, les services de l'État ont coordonné les efforts de solidarité ayant permis d'accueillir 455 réfugiés ukrainiens dans le département, mettant également en lumière la forte capacité de mobilisation et d'adaptation, tant des services de l'État que de tous les acteurs.

La cohésion territoriale, quant à elle, fait l'objet d'une attention toujours plus grande des services de l'État. Cela passe tout d'abord par un développement équilibré du territoire répondant aux objectifs de la transition écologique tels que promus par les neuf pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) signés dans le département de l'Aube. Ceux-ci permettent de coordonner l'action publique entre l'État, les collectivités locales et les intercommunalités dans une démarche de coconstruction de l'avenir de chaque territoire. Le travail en commun avec les acteurs locaux et en particulier les collectivités territoriales est la clé de voûte de la réussite d'une telle entreprise. C'est pourquoi l'État soutient et soutiendra toujours les collectivités. Ainsi en 2022, dans la continuité de la crise sanitaire, l'État a mobilisé plus de 17 millions d'euros pour soutenir les projets d'ingénierie territoriale. De même, l'État a continué à porter et à soutenir le développement des maisons France Services, désormais au nombre de 17 dans le département. Ce soutien concerne chaque point du territoire aubois puisque l'Agenda rural, autre dispositif porté par l'État en lien avec les collectivités, promeut l'équilibre du département, en contribuant par exemple à la résorption progressive des zones blanches et au déploiement de la fibre numérique. Au surplus, certains projets structurants pourraient symboliser à eux seuls le renouveau de l'Aube comme la Réserve Nationale Naturelle de la Seine champenoise et la reconversion de l'abbaye-prison de Clairvaux : ils font l'objet d'un suivi attentif des services de l'État.



2.1 Le soutien aux collectivités territoriales



La gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État attribué à toutes les collectivités territoriales pour compenser forfaitairement la TVA qu'elles acquittent sur certaines dépenses d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Depuis 2021, l'automatisation du FCTVA est en cours de déploiement. Elle permettra d'harmoniser les règles de gestion et de réduire les délais de versement du FCTVA aux collectivités.

30 103 729
euros de FCTVA attribué
dans l'Aube en 2022

78 %
de bénéficiaires

21 556 134
euros de FCTVA payés
aux collectivités par la
procédure automatisée

72 %
de bénéficiaires

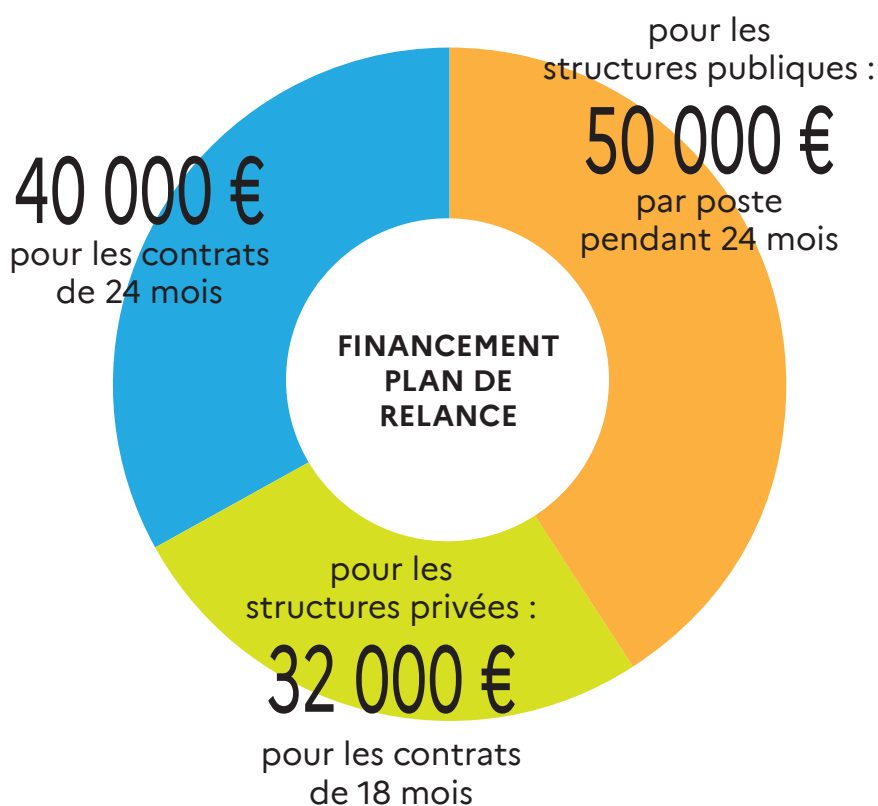


Déploiement des Conseillers Numériques France Services



La préfecture et le Conseil départemental travaillent en coordination pour déployer les dispositifs numériques.

Au total, ce sont 26 Conseillers numériques France Services, recrutés au sein de collectivités et d'associations, qui agissent pour soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique (utiliser un ordinateur, consulter un site internet...); pour sensibiliser aux enjeux du numérique (protection des données personnelles, s'informer et vérifier les sources...); et pour rendre autonomes les citoyens pour les démarches administratives en ligne.



Depuis le déploiement du dispositif fin 2020, ce sont plus de **15 000** personnes accompagnées par un conseiller numérique.

26
Conseillers numériques France Services ont été déployés dans l'Aube dont

1
conseillère numérique coordinatrice.

2.2 La lutte contre la pauvreté

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi (CALPAE) entre l'État et le Département prévoit des actions en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA et de la mobilité solidaire. Le Département se doit également de consolider ses actions pour garantir l'accès aux droits à travers un accueil social inconditionnel de proximité. En complément, la commissaire à la lutte contre la pauvreté finance des actions dans les territoires à travers un appel à projet dédié et des actions de lutte contre la précarité menstruelle.

APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ :

589 007 €

euros de participation de l'État



10

projets circonscrits au département ont reçu 212 691 €

7

projets interdépartementaux ont reçu 371 552 €

Les médiateurs recrutés dans le cadre du dispositif « adultes-relais » sont destinés à améliorer les relations entre habitants et services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville par une démarche d'« aller vers » permettant de renouer la communication entre les personnes ou entre les personnes et les institutions.

APPEL À PROJETS PRÉCARITÉ MENSTRUELLE :



26

postes d'adultes relais

11

structures concernées par une ou plusieurs conventions



1
action sur le département de l'Aube à hauteur de 50 000 €

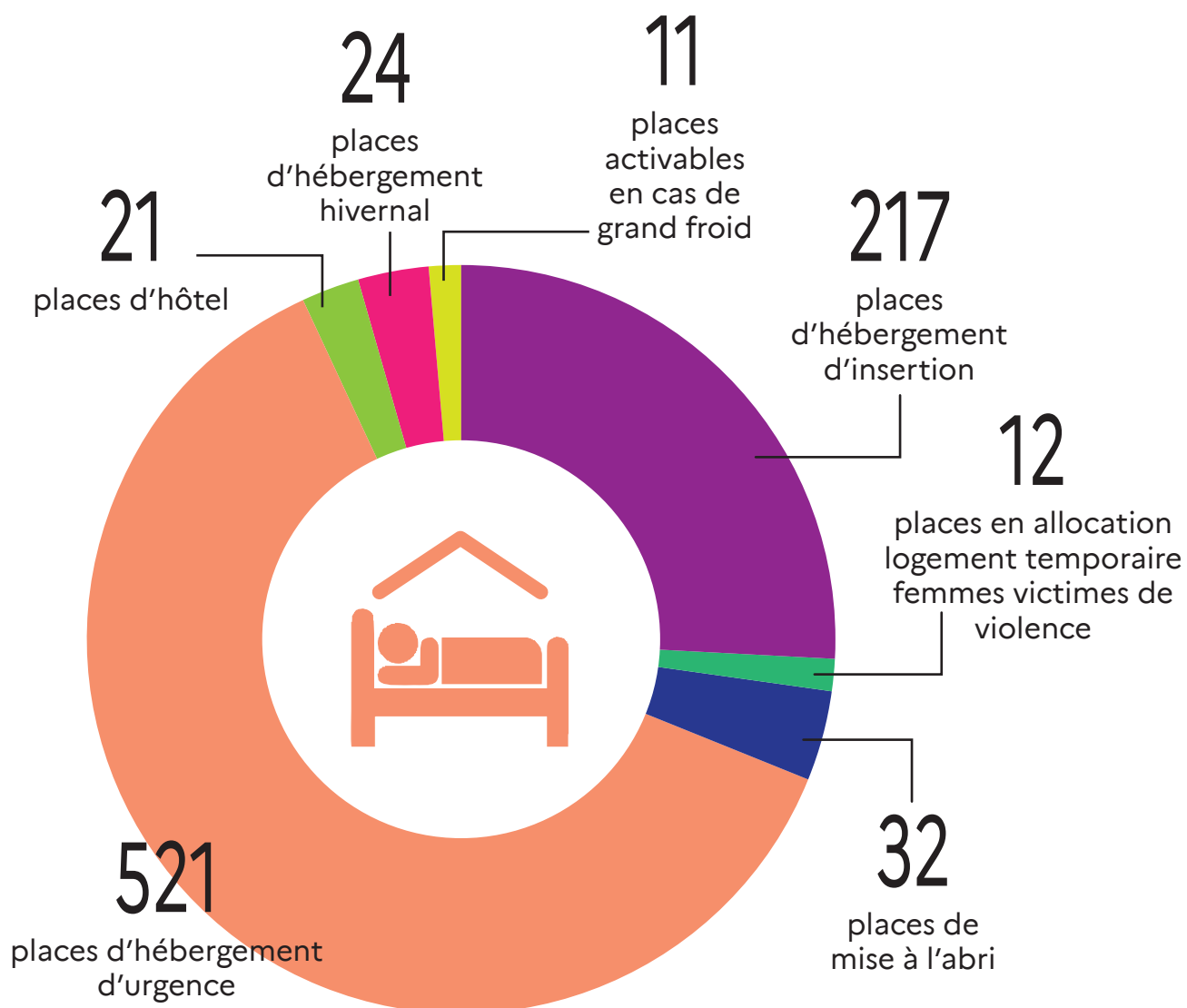
1
action sur le département de l'Aube à hauteur de 44 470 €.



2.3 L'hébergement des plus fragiles

Les places d'hébergement pour les personnes en difficulté sociale sont toutes à la main du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), plateforme départementale qui centralise les demandes d'hébergement, d'insertion et de logement adapté. Le SIAO recense l'offre disponible et oriente les personnes après une évaluation sociale de leur vulnérabilité. En complément, fin 2021, en partenariat avec la ville de Troyes, l'association AURORA s'est engagée, à mettre en oeuvre un projet d'accompagnement ayant pour objet de proposer un lieu de vie innovant (pavillon au Parc des Moulins à Troyes), adapté aux besoins des personnes en situation de grande marginalité souvent enclines à refuser les hébergements dits classiques. Les résultats encourageants de l'expérimentation permettent à l'État de le financer durant 12 mois supplémentaires.

AU 31 DÉCEMBRE 2022, L'ÉTAT FINANCE DANS L'AUBE 15 OPÉRATEURS DE MANIÈRE PÉRENNE POUR :



Intégration et accès à la nationalité française par un accompagnement des étrangers en situation régulière (BOP 104 - Action 12)

- L'appel à projet soutient les actions à destination des étrangers primo-arrivants extra-européens en situation régulière (titulaire d'un titre de séjour de moins de 5 ans) et désireux de s'installer durablement en France.
- Lancement du programme « Accompagnement global et individualisé des réfugiés » (AGIR) pour l'emploi et le logement des bénéficiaires d'une protection internationale, porté par l'association Foyer Notre Dame en partenariat avec les associations aubois : AATM, Croix-Rouge française et Pact Soliha.

APPEL À PROJET BOP 104

20

actions portées par des associations implantées localement, dans le domaine de l'apprentissage de la langue française, de l'accompagnement à l'emploi et de l'accompagnement global et accès aux droits

financement :
231 557 €

75

personnes orientées depuis le lancement AGIR au 1^{er} décembre 2022

financement :
193 357 €

10

Extension de 10 places du centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les bénéficiaires d'une protection internationale : autorisation de 40 à 50 places (Croix- Rouge française).

La Direction départementale des territoires a délivré 275 agréments de logements sociaux qui permettent de développer l'offre locative sociale de favoriser le logement des ménages aux ressources modestes. Par ailleurs, 231 personnes sans abri ou hébergées ont été relogées dans le parc public.

Le programme de rénovation urbaine du quartier Jules Guesde continue sa mise en œuvre opérationnelle avec la démolition effective des 5 premiers bâtiments. Le relogement se poursuit pour les autres immeubles qui seront démolis dans les prochains mois.

231



personnes sans abri ou hébergées dans des structures temporaires ont été relogées dans le parc public en 2022

80 000 €

engagés pour la démolition de 16 logements sociaux





30 700

logements sociaux
dans l'Aube en 2022

275

agréments de logements
sociaux supplémentaires
dont 93 bénéficiaires
d'aides pour 588 700 €

1

programme local de
l'habitat opposable
(TCM)



5



opérations
programmées
d'amélioration de
l'habitat

243



dossiers DALO
ont été déposés



17,56

millions d'euros de
subventions engagées
par l'Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine pour le NPNRU
Jules Guesde

et

3,7

millions d'euros de
subventions payées



2.4. L'accompagnement des personnes en situation de handicap

En 2022, la sous-commission accessibilité, animée par la direction départementale des territoires (DDT), a statué sur 645 dossiers d'autorisations de travaux ou permis de construire et 16 demandes de dérogations voirie.

Par ailleurs, la Direction départementale des territoires de l'Aube a remporté le challenge national de la saisie des données sur le site « accès libre ». Ce site national permet de connaître le niveau d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public.



71

établissements recevant du public contrôlés et 661 dossiers instruits pour assurer l'accessibilité des bâtiments.

1953

établissements existants accessibles

3 755

établissements aubois recensés dans « accès libre » Préfecture



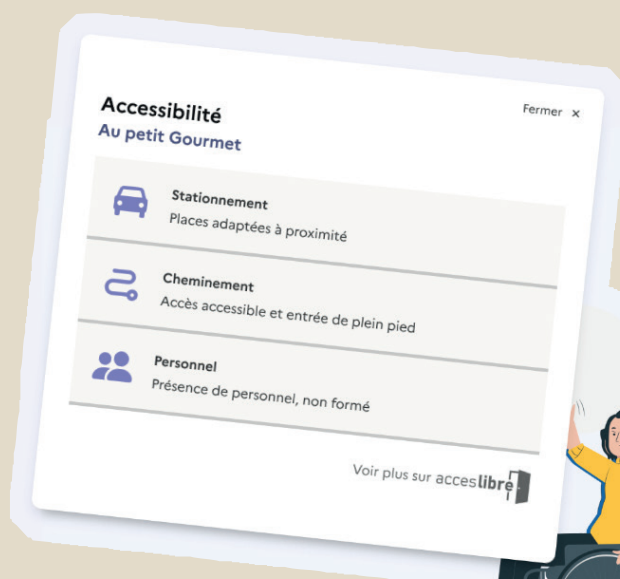
620

dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable y compris les dérogations voirie.



3 911

bâtiments sous agenda d'accessibilité programmée





2.4. L'accompagnement des élèves en situation de handicap

La politique inclusive suivie par la DSDEN comprend :

- tout soutien d'ouverture d'unité d'enseignement
- tout projet d'inclusion d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire : classe d'enseignement général, SEGPA, ouverture d'ULIS.

Une attention particulière est portée sur les besoins d'accueil d'élèves avec des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) en élémentaire, l'ouverture d'une unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) dans l'agglomération troyenne est à l'étude.

L'organisation de l'ensemble du territoire en pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) permet de scolariser la presque totalité des élèves notifiés avec accompagnement, y compris ceux en attente d'une place au sein d'une structure médico-sociale.



452

accompagnants
d'élèves en
situation de
handicap (AESH)

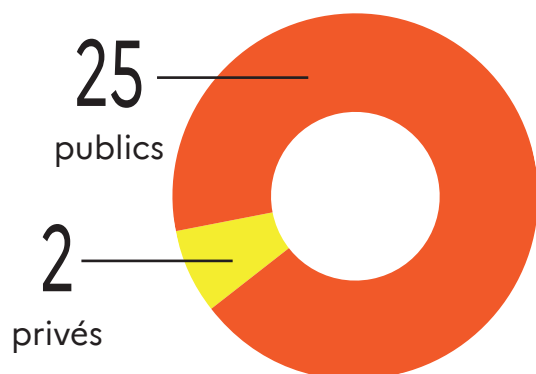
803

élèves
bénéficiaires d'un
accompagnement par
AESH

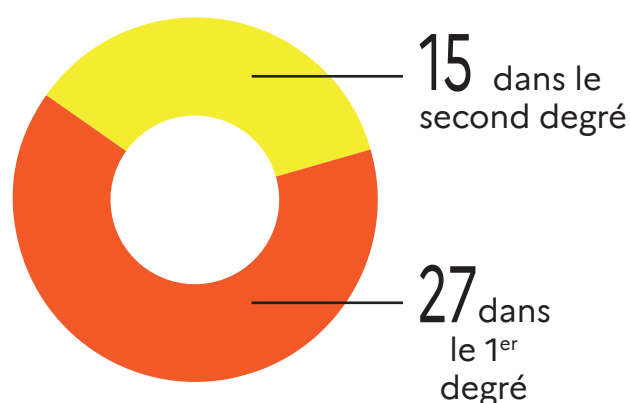
2

unités
d'enseignement en
maternelle (UEMA) : à
Troyes et Romilly

27 pôles inclusifs
d'accompagnement localisé (PIAL) :



43 unités localisées pour
l'inclusion scolaire (ULIS)



200



médecins généralistes libéraux

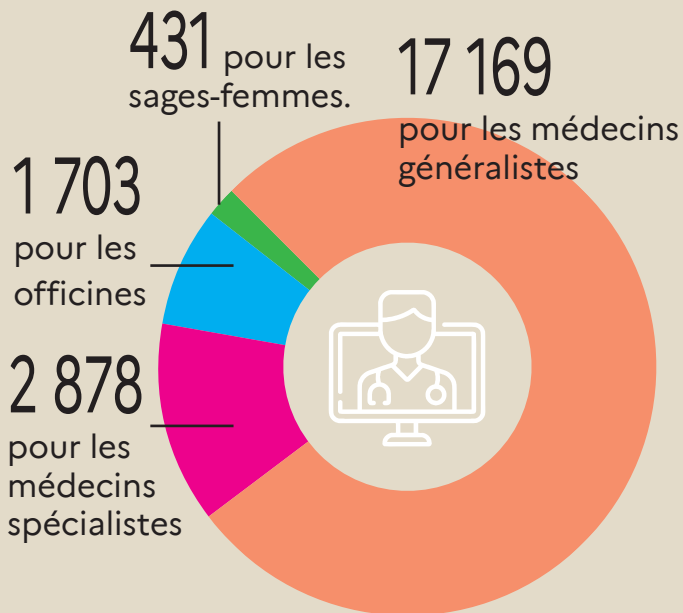
356



infirmiers libéraux

35 190

actes de téléconsultation en 2022



L'action publique en faveur de l'accès aux soins de premier recours s'est poursuivie, en 2022, notamment, par le soutien aux structures d'exercice coordonné. La Délégation Territoriale de l'Aube de l'ARS Grand-Est a soutenu, en ce sens, l'émergence d'un nouveau projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur la commune de Bouilly ; ce projet qui fédère 12 professionnels de santé, a été labellisé le 28 juin 2022 lors du comité départemental.

La Délégation Territoriale de l'Aube a soutenu, par ailleurs, l'émergence de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Troyes Champagne Métropole, le porteur a présenté son projet au comité régional du 7 décembre, comité qui à l'unanimité a émis un avis favorable à la reconnaissance de cette structure. Cette communauté, élargie aux acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire, permettra de fluidifier les parcours de santé et d'améliorer l'accès aux soins pour les patients.

Ainsi, fin 2022, l'Aube comptait 25 MSP labellisées et 2 CPTS.

IMPLANTATION DES MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) de l'Aube au 7 septembre 2022

Statut MSP

- ouverte
- ouverte avec projet immo
- étude de faisabilité

- Limite départementale
- Limite communale





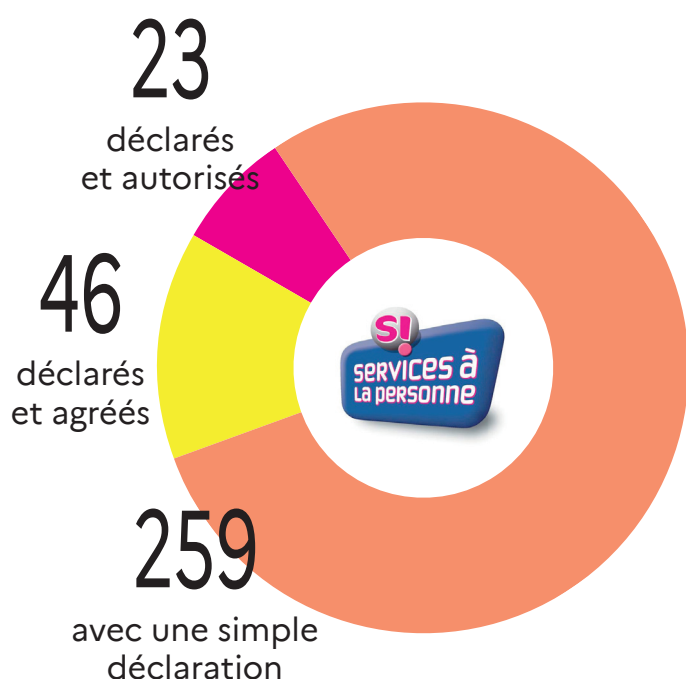
2.5 L'accès aux soins et les services à la personne

Les services à la personne (SAP) sont les activités qui sont exercées à domicile et destinées à répondre aux besoins des particuliers.

Les services de la DDETSPP sont chargés de :

- l'instruction des déclarations des organismes de service à la personne
- l'instruction des demandes d'agrément des organismes de service à la personne pour les activités nécessitant un agrément
- l'instruction des déclarations des organismes de service à la personne
- le contrôle du respect des obligations des organismes de service à la personne

ORGANISMES DE SERVICE À LA PERSONNE DANS L'AUBE



2.6 La cohésion urbaine et sociale dans les QPV

2 Contrats de ville (2015-2023) sont co-animés par les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et l'État. Ces EPCI sont rattachés à : Sur Troyes Champagne Métropole (TCM) : 10 QPV

- Troyes : Bords de Seine, Chartreux, Gare, Jules Guesde, Point du jour, Sénardes
- Pont-Sainte-Marie: Debussy
- St-André-les-Vergers: Maugout
- Troyes, La Chapelle-Saint-Luc et Les Noës-Près-Troyes: Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat

5 Réseaux d'éducation prioritaire :

- Troyes : REP Jacobins, REP M. Curie, REP Pithou
- La Chapelle-Saint-Luc: REP+ Camus
- La Chapelle-Saint-Luc et Les Noës-près-Troyes : REP+ Brossolette

Sur la Communauté des Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) : 1 QPV

- Romilly-sur-Seine: Lumières/Alfred Boucher

2 Réseaux d'éducation prioritaires :

- Romilly-sur-Seine: REP Le Noyer Marchand, REP Langevin

Les actions des projets de réseaux sont centrées sur l'enseignement des fondamentaux et le climat scolaire, par un travail collectif des équipes pédagogiques. L'évaluation finale a été réalisée en 2022.

Exemples sur le REP Pithou : exploitation des évaluations nationales CP, CE1 et 6^{ème}, enseignement de l'allemand en CM, actions arts et chimie en élémentaire en partenariat avec la maison de la science, actions dans toutes les classes du collège sur l'usage des écrans ou sur l'égalité filles/garçons en partenariat avec le CIDFF.

La Cité éducative Chantereigne-Montvilliers, labellisée en 2021, vise à renforcer les actions éducatives de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elle se concrétise par une alliance de l'ensemble des acteurs éducatifs: parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. Une troïka (Éducation nationale, Communes, Etat) décide des orientations et valide le plan d'actions qui s'articule autour des 3 grands axes :

- Conforter l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles.



138
projets
associatifs
dans les QPV

1 552 799
euros versés

972 436
euros pour soutenir les
projets associatifs dans
les quartiers prioritaires
politique de la ville

10 sessions de formations
«Valeurs de la République
et Laïcité» où 123 personnes
formées au respect des
principes de laïcité et de
non-discrimination et à la
prévention de la radicalisation.



33
actions (Cité éducative)
sont actuellement
financées, dont

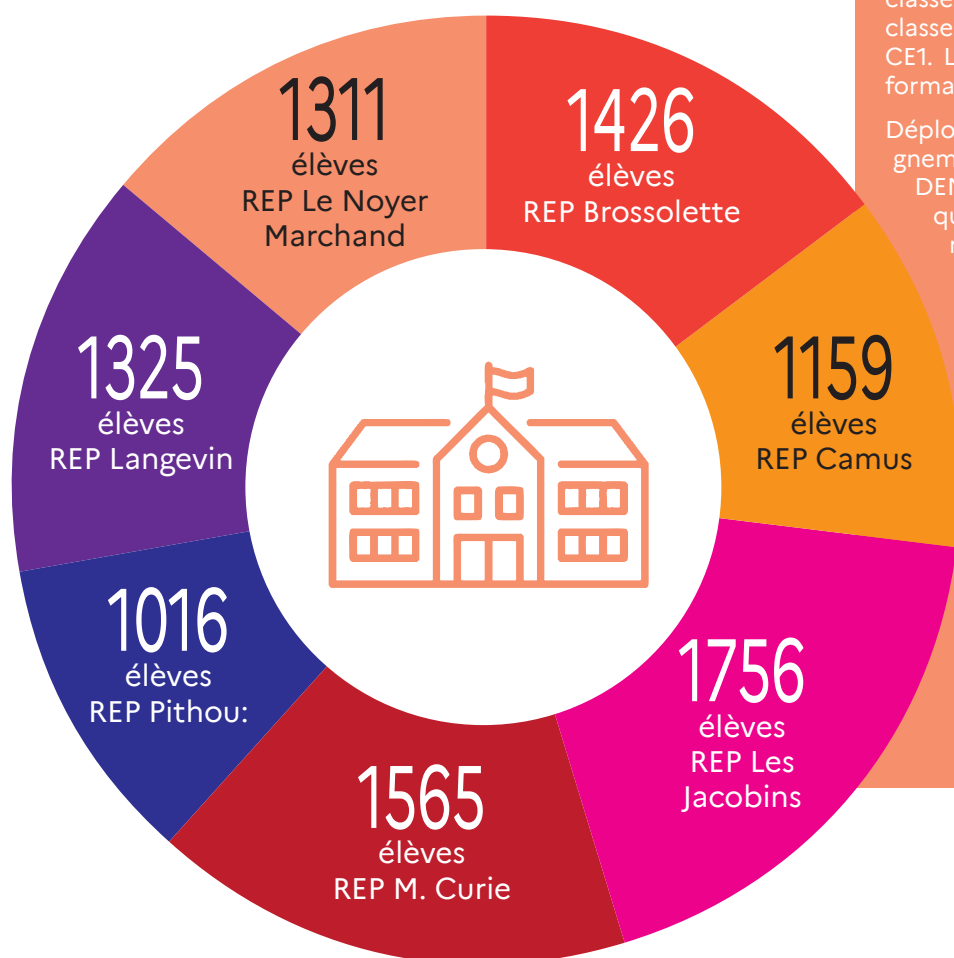
20
portées
par des
associations
locales.

Montant annuel du
financement
Etat :

200 000 €

Le dispositif porté par l'Éducation nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves » (OEPRE) est déployé sur les 5 réseaux de TCM et sur les 2 réseaux de CCPR, accueillant chaque année 120 parents qui suivent 1 à 2 cours d'1 h 30 par semaine, pour mieux maîtriser le français, connaître les valeurs de la République, comprendre notre système éducatif et les attendus relatifs à la coopération école - famille.

PAR AILLEURS, LES ÉTABLISSEMENTS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE SONT :



100 % des élèves de GS, CP et CE1 en REP-REP+ et en QPV sont scolarisés en classes dédoublées. Cela représente 46 classes de GS et 131 classes de CP ou CE1. Les professeurs bénéficient d'une formation et d'un accompagnement.

Déploiement du dispositif « accompagnement éducatif » financé par la DS-DEN : 158 groupes par semaine d'une quinzaine d'enfants de 6-11 ans sont répartis sur les 19 écoles en REP et REP+ du département.

Le dispositif porté par l'Éducation nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves » (OEPRE) est déployé sur les 5 réseaux de TCM et sur les 2 réseaux de CCPR, accueillant chaque année 120 parents qui suivent 1 à 2 cours d'1 h 30 par semaine, pour mieux maîtriser le français, connaître les valeurs de la République, comprendre notre système éducatif et les attendus relatifs à la coopération école - famille.

CITÉ DE L'EMPLOI

Lancée en février 2022, la Cité de l'emploi regroupe des acteurs de la politique de la ville, de l'emploi, des partenaires institutionnels et privés (État, TCM, SPE, CCI...) pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Les bénéficiaires volontaires se voient apporter des solutions en vue d'un accompagnement (remobilisation progressive, levée des freins) après concertation des acteurs.

an
ct cités
de l'emploi

9 
quartiers politique
de la ville de Troyes
Champagne Métropole

40 
personnes
suivies

2.7 L'agenda rural

FRANCE SERVICES



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Mises en place dès janvier 2020, les FRANCE SERVICES « proche de vous, proche de chez vous » doivent apporter les services essentiels aux habitants à proximité (20 à 30 maximum) : CPAM, MSA, CAF, Pôle-emploi, CARSAT, La Poste, le Conseil Départemental, les ministères des finances, de la justice et de l'intérieur. D'autres partenaires locaux peuvent entrer dans le dispositif.

Le plan de labellisation initial est terminé avec 17 Sites (et 4 antennes) répartis sur l'ensemble du département. Les agents donnent des renseignements de 1^{er} niveau et peuvent organiser des rendez-vous confidentiel en visioconférence à la demande avec les partenaires.

17



France Services

34 013



actes

89 %



de satisfaction

Sites

France Services :

- > Soulaines-Dhuys
- > Bar-sur-Aube
- > Saint-Lyé (antenne Bouilly)
- > Estissac
- > Villenauxe-La-Grande
- > Marigny-le-Châtel
- > Chaource (antenne Ervy-le-Châtel)
- > Arcis-sur-Aube
- > Structure mobile Forêts, Lacs,
- > Terres en Champagne
- > Vendevre-sur-Barse
- > Lusigny-sur-Barse
- > Nogent-sur-Seine
- > Méry-sur-Seine
- > Brienne-le-Château
- > Structure mobile du Barséquanais
- > La Chapelle-Saint-Luc
- > Aix-Villemaur-Palis

FINANCEMENTS

Fonctionnement

375 000 €
en 2022

30 000 €

par site - hors
antennes et
financements
La Poste et MSA

25 000 €

animation
départementale






Petites villes
de demain

11
 communes
 formant 9 PVD

LES PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

PVD est un programme de l'ANCT destiné à revitaliser les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité mais présentant des fragilités.

Il mobilise

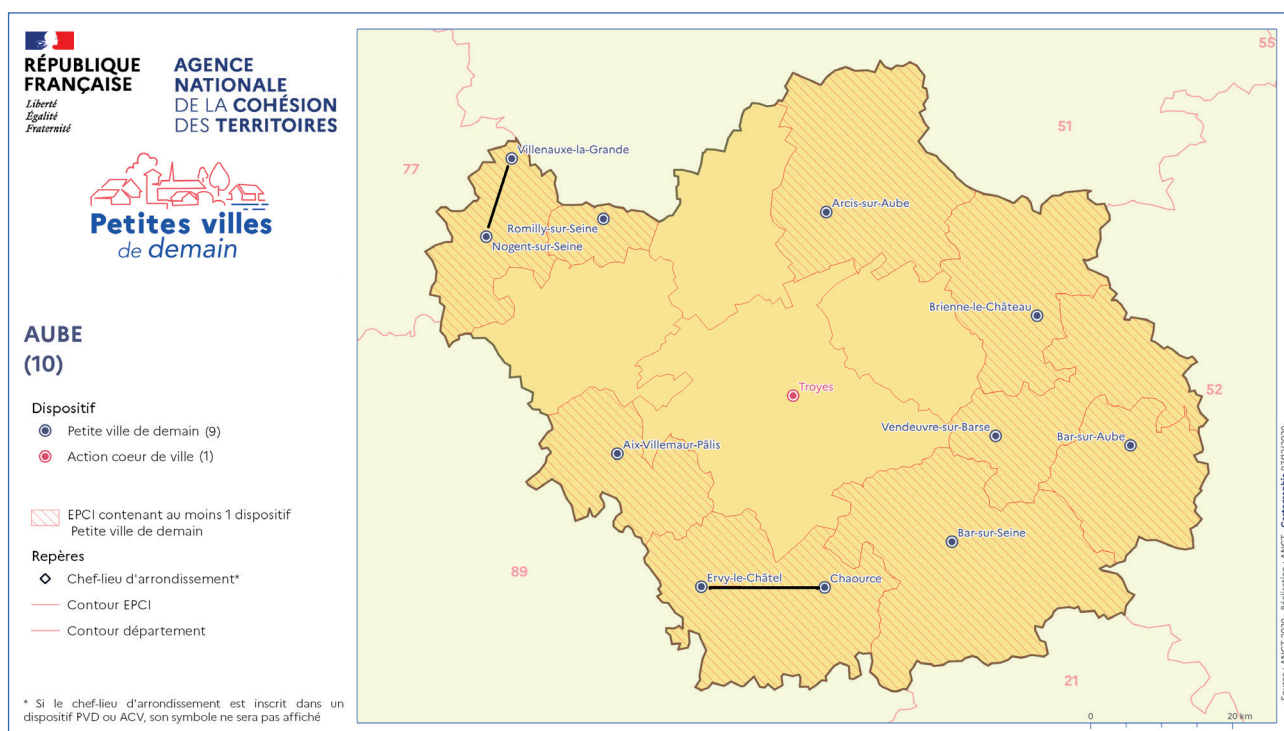
- un appui global en ingénierie
- des outils et des expertises sectorielles ex/OPAH, manager de commerce
- un accès à un réseau professionnel favorisant l'échange d'expériences .

La signature, dans les 18 mois de la convention d'adhésion, d'une convention-cadre valant. Opération de revitalisation du territoire (ORT) permet aux communes de bénéficier de nombreux avantages ex/ droit de préemption sur les locaux artisanaux et commerciaux, dispositif fiscal Denormandie pour l'investissement locatif dans l'ancien...

Des comités techniques associant la commune, l'État, la Région, le Conseil départemental et les opérateurs permettent de mobiliser les crédits disponibles et d'optimiser les plans de financement sur les actions prioritaires.

Une convention cadre valant ORT a été signée sur Bar-sur-Seine le 5 septembre 2022

107 469 € de FNADT ont été accordés en 2022 pour financer 4 postes de chefs de projet PVD sur les communes volontaires.



2.8 La transition écologique des territoires

LES PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

Les PTRTE sont des contrats signés par l'État avec des intercommunalités (CC, CA, PETR), le Conseil Régional et le Conseil départemental, qui s'articulent sur la période 2021/2026, autour de 3 axes :

- la transition écologique, qui est l'objectif transversal
- l'économie plurielle (proximité, relocalisation, production)
- la cohésion sociale et territoriale

Les opérateurs (ANCT, Banque des Territoires, ANAH, CEREMA, ADEME) apportent de nouveaux moyens financiers et /ou en ingénierie qui facilitent des solutions sur mesure.

La structure du PTRTE s'appuie sur :

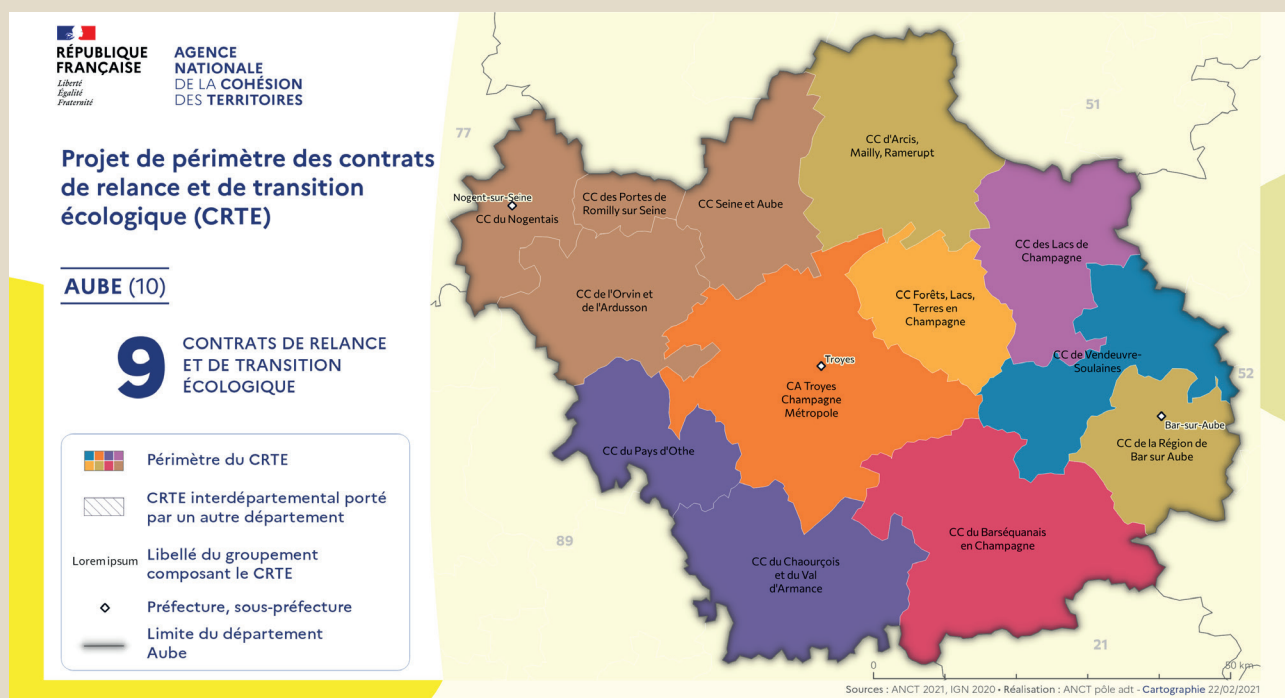
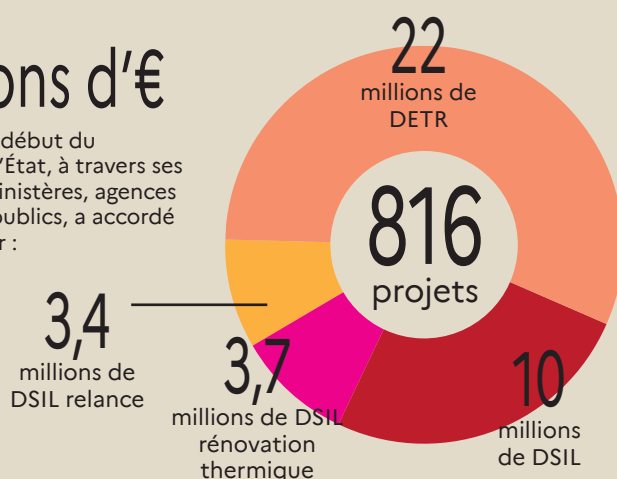
- un diagnostic des atouts et faiblesses du territoire, à l'aune de la crise sanitaire et des défis environnementaux
- un projet de territoire à un horizon d'au moins 10 ans qui, sur cette base, hiérarchise les enjeux de développement
- Un plan d'actions concrètes classées selon 2 temporalités : à court terme, pour la relance et la redynamisation rapide de l'économie et à moyen terme, à mûrir d'ici 2026.

L'élaboration de chaque PTRTE a vocation à associer les habitants et les acteurs socioéconomiques, qui peuvent être maîtres d'ouvrage d'opérations.



56 millions d'€

En cumul depuis le début du dispositif en 2021, l'État, à travers ses différents fonds, ministères, agences et établissements publics, a accordé 56 millions d'€ pour :



2.8 La transition écologique des territoires

En 2022, 4 693 logements ont fait l'objet de subventions accordées pour des travaux de rénovation énergétique :

- 249 via le programme MPR Sérénité mis en œuvre par la délégation locale de l'Anah (DDT) pour des projets globaux apportant un gain énergétique d'au moins 35 %
- 4 444 via le programme MPR pour des travaux plus simples.

À ces dossiers, s'ajoutent 64 accompagnements à la rénovation globale effectués par les Espaces Conseil France Rénov' : Ecotoit (38) et RenovAube (26).



249 logements rénovés parmi lesquels 150 propriétaires occupants aux revenus très modestes, 75 propriétaires occupants aux revenus modestes et 24 propriétaires bailleurs

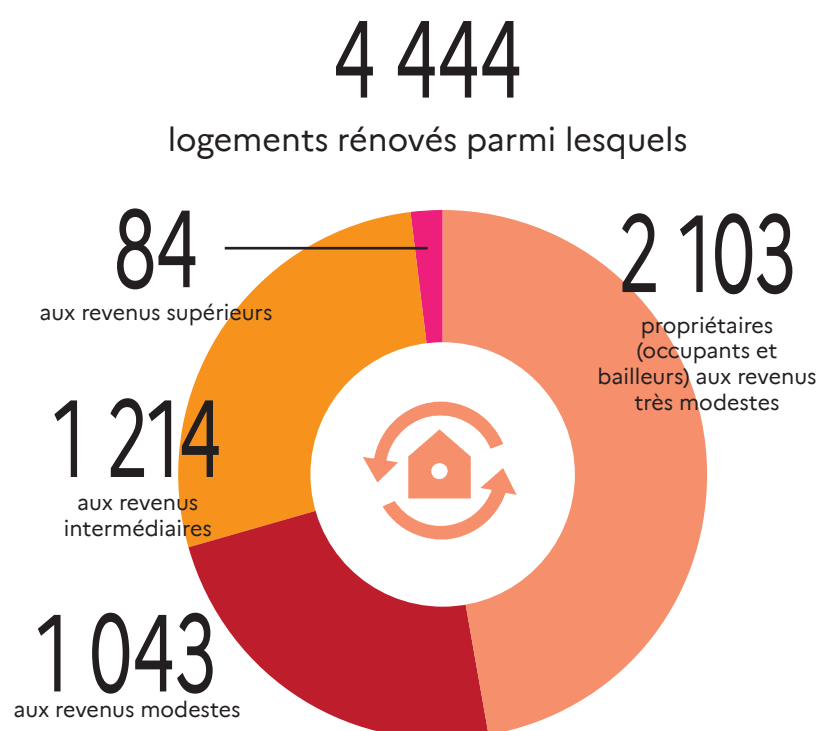
3 477 341 euros de subventions accordées

9 118 123 euros HT de travaux réalisés



49 463 302 euros TTC de travaux réalisés

18 735 336 euros de subventions accordées



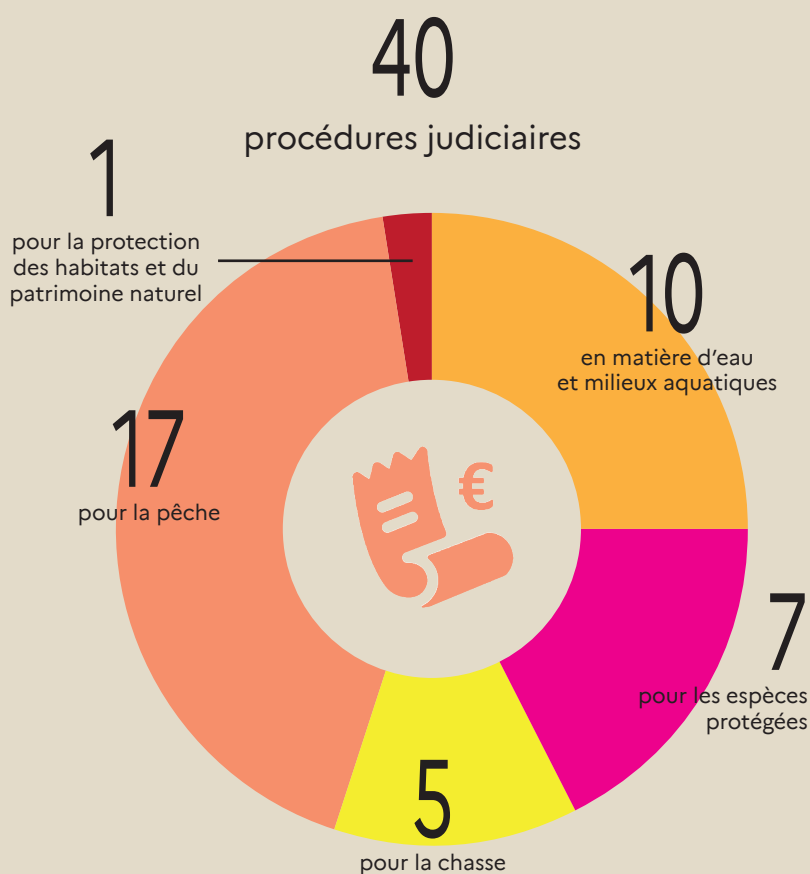
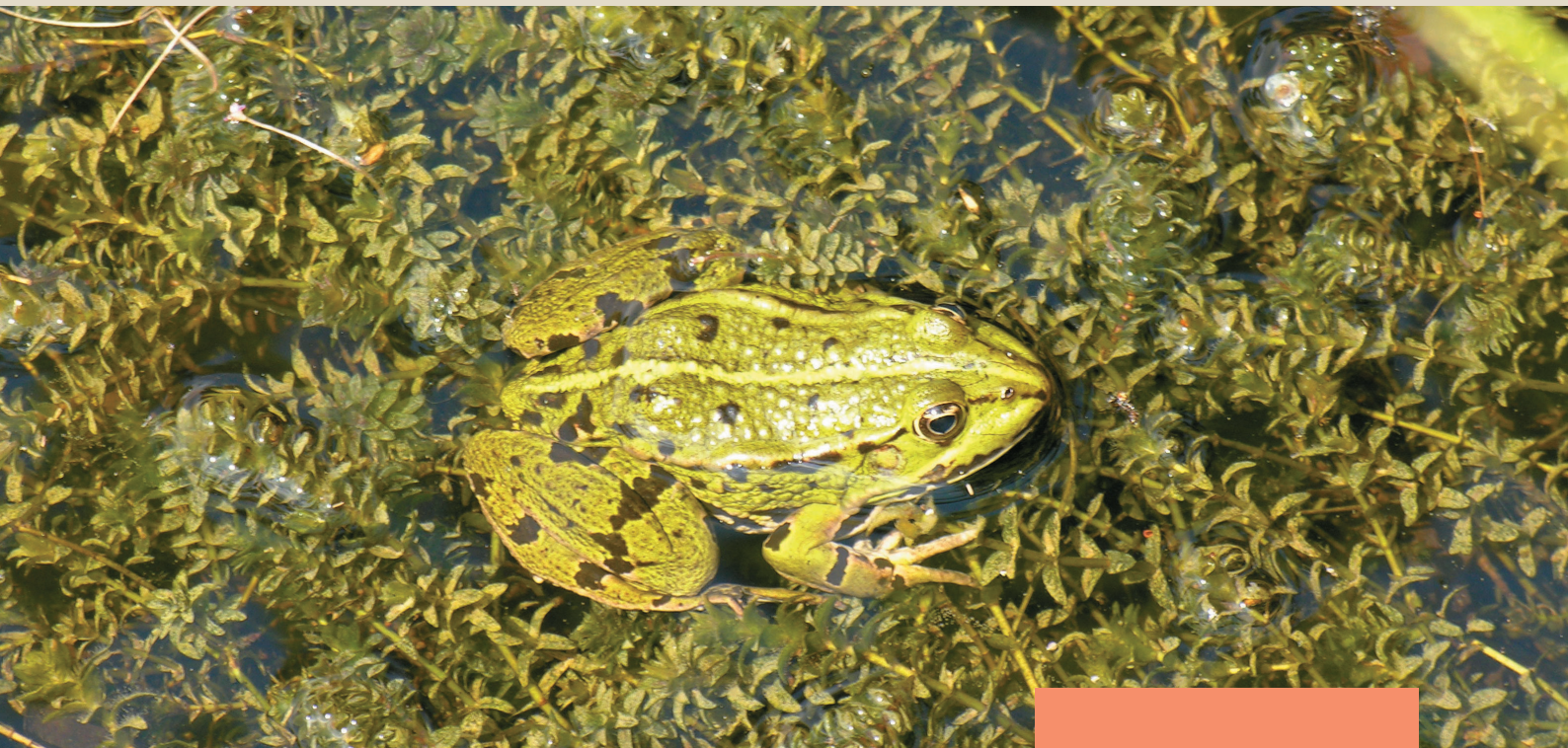
5 804 primes et bonus

Afin de verdir le parc automobile vise, l'État soutient le renouvellement du parc automobile et aide les ménages et les professionnels à acquérir un véhicule peu polluant : à ce titre, 5 804 primes à la conversion et bonus écologiques ont été accordés dans l'Aube au 31 janvier 2022. Les données sont disponibles sur le site <https://barometre-resultats.data.gouv.fr>

2.9 La préservation des espaces naturels et protégés

Nos actions sont coordonnées dans les instances locales (MISEN, COLDEN,...) . Les thématiques à fortes priorités sont la destruction des habitats, espèces protégées, la pollution de l'eau, les zones humides, la gestion quantitative de l'eau, la sécurité à la chasse ;

CONNAISSANCE : Compartiments : Poissons, Oiseaux, Ecrevisses, Bivalves, Amphibiens, Castor, Loup/Lynx, Hydromorphologie, santé de la faune sauvage.



13

Inspecteurs de l'environnement sont affectés dans le Service départemental de l'Office français de la biodiversité de l'Aube, dont

10

d'entre eux assermentés.



Outre ses missions de police, l'ONF contribue en tant que gestionnaire des forêts publiques à la protection effective d'espaces naturels, via son réseau de réserve biologique (1 réserve intégrale de 127 ha dans l'Aube, plus 67 ha en projet), l'animation de sites Natura 2000 et le développement d'actions contractuelles associées (mise en oeuvre de la première année d'un contrat d'ouverture de pelouses, pour un montant de 18 065 €. Ce contrat sur cinq

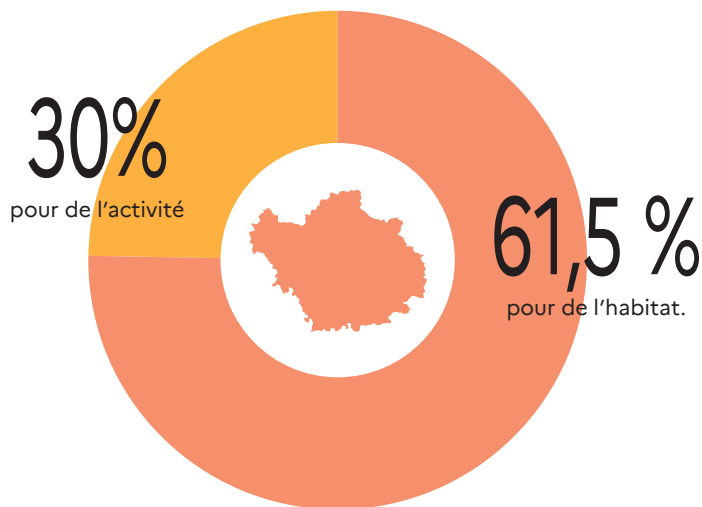
ans représente le plus gros contrat forestier dans l'Aube en 2022 tous sites confondus, avec un montant investi prévisionnel de 100 636 € HT et 32 ha contractualisés), et un travail auprès des communes et partenaires sur le déploiement de nouvelles aires protégées (près de 300 ha d'APPB en projet). La restauration des cours d'eau est également toujours au coeur des actions de l'ONF, avec le montage (en association avec l'AESN, le SDDEA, les élus locaux...) d'un projet de renaturation de cours d'eau à si fort niveau d'enjeu qu'il permet de déroger au principe de non-gestion en réserve intégrale.

Par ailleurs, l'ONF continue à déployer ses actions en faveur de la biodiversité (ilots de vieux bois...) à travers les aménagements forestiers, valant garantie de gestion durable, en forêt domaniale et des collectivités.

La commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) se réunit mensuellement afin de porter des avis sur différents projets de construction (bâtiments agricoles, maisons, installations industrielles...). Parallèlement, une action conjointe entre la Direction départementale des territoires et le syndicat DEPART a été initiée afin de sensibiliser plus de 70 communes dont le document d'urbanisme actuel n'est pas compatible avec les objectifs de réduction de consommation des ENAF.

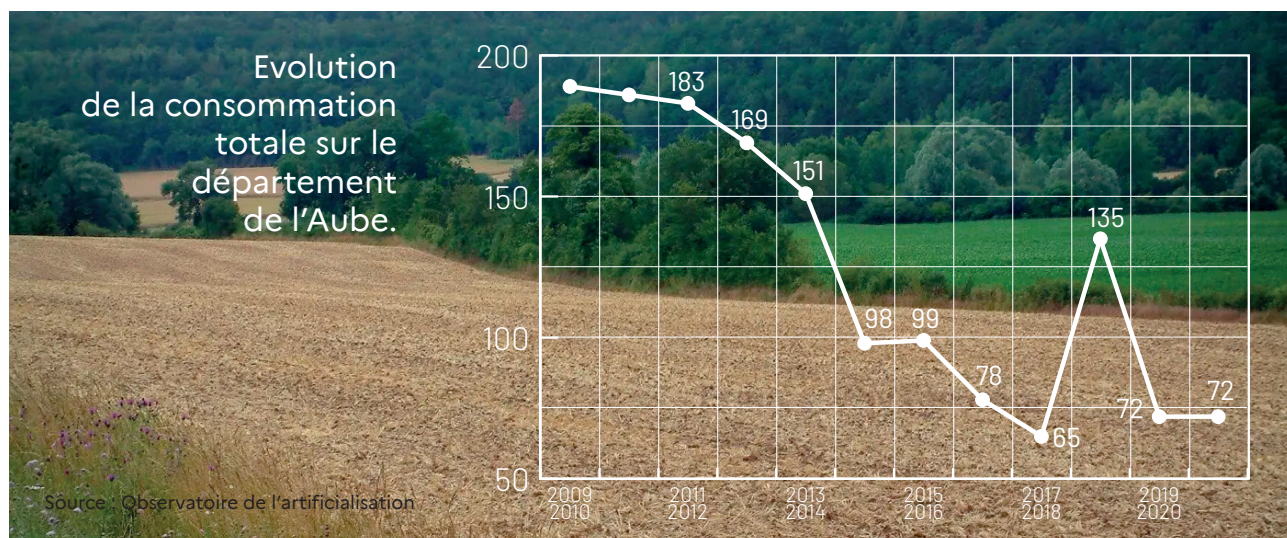
1 121 ha

la consommation d'espace sur le département de l'Aube.
Sur la période 2011 – 2021. Dont :

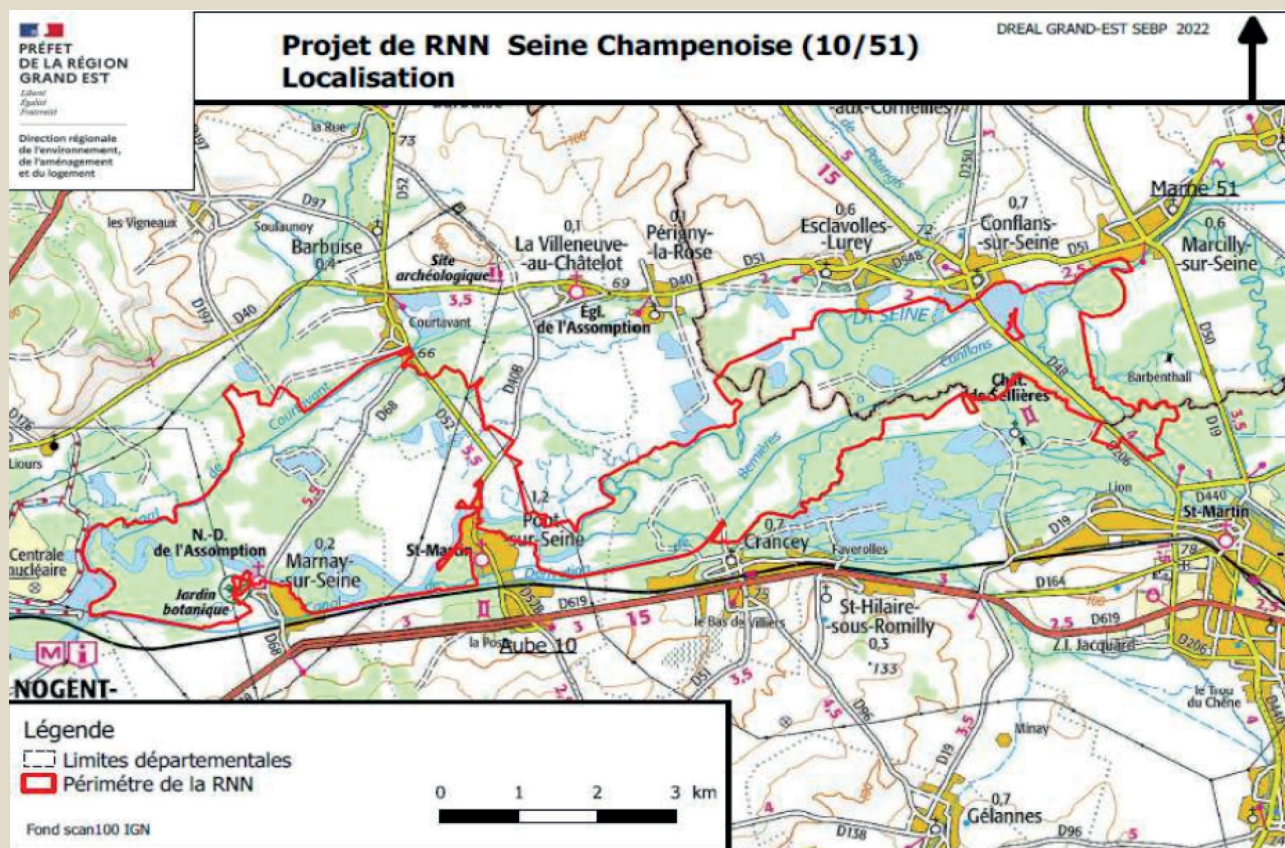


AGENCE SUR

- 4 secteurs géographiques du département de l'AUBE avec :
- 29 techniciens forestiers et
- 4 responsables d'Unités Territoriales pour une gestion de :
- 49 400 ha composée de
 - 28 900 ha de forêts de collectivités
 - 15 640 ha de forêts domaniales et
 - 4 860 ha d'autres forêts.



Le projet de décret de création de la réserve naturelle nationale de la Seine champenoise a été soumis à enquête publique fin 2022. Sa version définitive sera présentée pour avis au CNPN avant consultations interministérielles finales. Par ailleurs, 2022 a vu l'avancement de 2 projets d'arrêtés de protection de Biotope du projet d'arrêté « liste départementale » de protection des géotopes.



10 
communes concernées,
dont 7 dans l'Aube

2 486 
hectares environ (20 %
de prairies, 27 % de
boisements alluviaux,
25 % de peupleraies)

24 
kilomètres de cours
d'eau (Seine)



Visite terrain et rencontre des acteurs locaux le 17/03/2022 par les rapporteurs nationaux du conseil national du patrimoine naturel

LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES (RNN) DE L'AUBE

L'Aube comprend aujourd'hui la RNN de la Forêt d'Orient et la RNN de l'Etang de La Horre, à cheval sur l'Aube et la Haute-Marne. L'Aube est également concernée par le projet de RNN de la Seine champenoise qui fait l'objet de consultations. 7 communes dans l'Aube et 3 dans la Marne intègrent ce projet qui vise à préserver des milieux remarquables de prairies humides, forêts alluviales et marécages.



1560

hectares RNN
de la Forêt d'Orient

2486

hectares Projet de
RNN de la Seine
champenoise

415

hectares RNN
de l'Etang de La
Horre

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT (PNRFO)

La préfète de région a rendu son avis motivé sur l'opportunité du projet de révision de la charte accompagné d'une note définissant les enjeux de l'État le 18 février 2022. Sur cette base, le PNRFO a redéfini un nouveau périmètre et a proposé d'y adjoindre 2 communes supplémentaires.

En parallèle, le PNRFO a mené en concertation avec les différents services et acteurs locaux un diagnostic du territoire et un bilan de la charte actuelle. L'objectif est de renouveler le label « PNR » d'ici avril 2025.



87

communes
dont 29
nouvelles

31 064

habitants

117 728 ha

Situé au coeur du site Ramsar Champagne humide, le PNR héberge notamment la RNN de la Forêt d'orient d'une surface de 1500 ha environ, plus grande RNN du Grand Est.

NATURA 2000 : ANIMATION SPÉCIFIQUE

À la fin de l'année 2022, 17 sites Auboisis sur les 21 que compte le département, font l'objet d'une animation dans le cadre de marchés passés avec des prestataires par la DDT et la DREAL Grand Est.

L'année 2022 a vu la signature d'un contrat forestier favorisant le maintien de bois sénescents et de 4 chartes (pour un total de 98 ha). Par ailleurs, 42 dossiers d'évaluation d'incidences Natura (EIN) ont été instruits.

Enfin, 2022 a été l'année de la préparation du transfert de la gestion des sites terrestres aux régions au 1^{er} janvier 2023. En lien avec la DREAL Grand Est, la DDT a travaillé à la préparation des dossiers transférés à la Région Grand Est, afin d'éviter toute interruption d'activité pour les partenaires techniques (animateurs Natura 2000).



21

sites

88 000

hectares

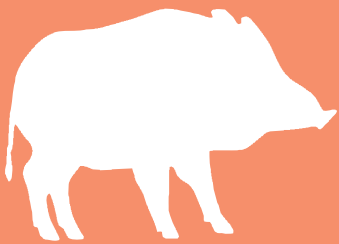


Arbre sénescents marqué dans le site Natura 2000 des « Bas-Bois »



La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique demeure un enjeu important sur le territoire auboisi. Cet équilibre passe par la régulation de la faune sauvage et plus particulièrement des sangliers. La tendance à la baisse des populations se confirme cette saison et on constate une diminution des surfaces de dégâts agricoles occasionnés par les sangliers (448ha contre 477 en 2021). Cependant quelques territoires présentent encore des densités d'animaux trop élevées, nécessitant de maintenir une pression de chasse importante.

Les 10 lieutenants de louveterie continuent d'être mobilisés par de nombreuses opérations de tirs de nuit afin de réguler les sangliers occasionnant des dégâts aux cultures (78 arrêtés préfectoraux de demande d'intervention en 2022).



478 
hectares de surfaces
agricoles indemnisées
en raison de dégâts
de sangliers

390 
interventions
de louveterie
pour réguler les
populations



2.10 Le numérique au service du public

Les procédures de demandes de titres (pré-demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation) sont désormais accessibles par tous depuis un ordinateur connecté à internet, sans contrainte horaire.

En complément des France Services, les points d'accueil numériques de la préfecture et des sous-préfectures facilitent l'accès au numérique et accompagnent les usagers dans la réalisation de leurs démarches auprès du ministère de l'Intérieur.

Accompagnées par 4 médiateurs numériques dans les 4 points d'accueil numériques du département, 4 200 personnes ont été aidées dans leurs démarches.



4

médiateurs
numériques

4 200

usagers
renseignés



SÉJOUR DES ÉTRANGERS : DÉMATÉRIALISATION DES TITRES DE SÉJOUR

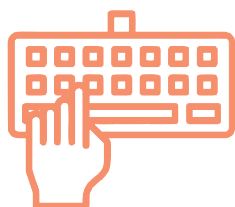
Pour certaines procédures, Les ressortissants étrangers sollicitent désormais leurs titres sur une nouvelle application dite ANEF (administration numérique pour les étrangers en France).

La dématérialisation des demandes de titre de séjour présente l'avantage d'un seul passage au guichet de la délivrance du titre. Cette interface ergonomique rend également compte au demandeur de toute évolution et avancement dans l'instruction de son dossier.

L'ANEF qui concerne actuellement les démarches les plus simples aura vocation à se généraliser à l'ensemble des procédures.

1 652
demandes
ont été traitées
sur l'ANEF.

5 128
demandes de titres
déposées
en 2022



4

points d'accès
numérique

2

à la préfecture

1

à la sous-préfecture
de Nogent-sur-Seine

1

à la sous-préfecture
de Bar-sur-Aube



1499

téléprocédures

2.11 Les grands projets de territoire

L'ÉLECTRIFICATION DE LA LIGNE 4

L'année 2022 a vu l'achèvement de la phase 1 des travaux (électrification de la ligne jusqu'à Nogent-sur-Seine). L'aboutissement de cette première étape a donné lieu à une inauguration à Nogent-sur-Seine et à Paris, le 19 septembre. Une consultation publique s'est déroulée du 20 juin au 10 juillet 2022 sur le choix du scénario de fermetures estivales de la ligne pour les travaux de la phase 2.

RECONVERSION DE CLAIRVAUX

L'État, propriétaire de l'ancienne abbaye et prison de Clairvaux, porte une stratégie de reconversion patrimoniale, économique, touristique et culturelle. À l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, trois candidats prétendant à la reprise totale du site de Clairvaux ont été retenus par le jury « État-Collectivités ». Plusieurs cycles de dialogues et de négociations vont être menés jusqu'à la désignation d'un candidat en septembre 2023.

En 2022, la DRAC a investi près de 2 525 000 € en vue de la réalisation des opérations de restauration de l'abbaye et de la poursuite du projet de reconversion de Clairvaux. L'État continue de se mobiliser en finançant des travaux d'entretien sur l'ensemble du site à hauteur de 200 000 €.

Depuis 2003 : **plus de 10 millions** d'euros ont été consacrés à la restauration du site. En 2022 :



1 923 000

euros pour le financement des études et de la maîtrise d'oeuvre portant sur la restauration du grand cloître.

650 000

euros pour le financement des diagnostics nécessaires au lancement de l'AMI

200 000

euros consacrés aux opérations d'entretien du site et en particulier sur les immeubles appartenant au ministère de la Justice.

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Depuis 2013, un projet de création de Réserve Naturelle Nationale est en réflexion sur la partie Aube- Marne de la vallée. Porté par la DREAL et piloté par la Préfecture de l'Aube, le projet s'est construit en lien étroit avec les autres services (en particulier DDTs 10 et 51) et établissements publics concernés (OFB, ONF...). Le projet de décret de création de la RNN, pièce centrale de la consultation du public, fixe la liste des parcelles du périmètre de la réserve, les interdictions, les dérogations et les activités qui seront soumises à autorisation du préfet. Il est le fruit de nombreuses consultations et a été validé juridiquement par le ministère de l'Écologie le 21 octobre 2022. L'enquête publique s'est déroulée du 7/11/2022 au 16/12/2022.

2486

hectares pour la RNN



10

communes concernées par le projet





6

COPIL
Comités de Pilotage

2

réunions publiques

ZONES ENVIRONNEMENTALES REMARQUABLES AU SEIN DU PROJET DE RNN :

- 1 site NATURA 2000 « Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée » (n°FR2100296)
- 7 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II

LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Les opérateurs de téléphonie se sont engagés, en janvier 2018, via l'accord dit « New Deal Mobile », à investir massivement pour étendre et améliorer la couverture mobile en 4G, en construisant jusqu'à 5 000 nouveaux sites par opérateur, dont une partie sera mutualisée.

Le déploiement du dispositif, engagé depuis l'été 2018, est en cours et a permis à 46 communes de bénéficier de l'implantation d'un pylône leur assurant une couverture de qualité au 31 décembre 2022.

38



pylônes en service
au 31/12/2022

23



implantations nouvelles
en cours (échéances
2023 et fin 2024)

44



communes
couvertes

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

34



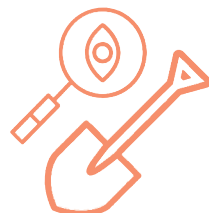
diagnostics prescrits
pour une surface de 1
406 650 m²

191



dossiers instruits

12



fouilles préventives
réalisées

41

diagnostics réalisés

10



fouilles préventives
prescrites pour une
surface de 73 510 m²

3 529



autorisations de travaux
traitées par l'UDAP

LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET EST LE SUIVANT

308 

millions d'euros de travaux

dont

125

millions d'euros de financement Collectivités Locales

Région Île-de-France :

35,6 %

Région Grand-Est :

35,6 %

Département de Seine-et-Marne :

14,4 %

Département de l'Aube :

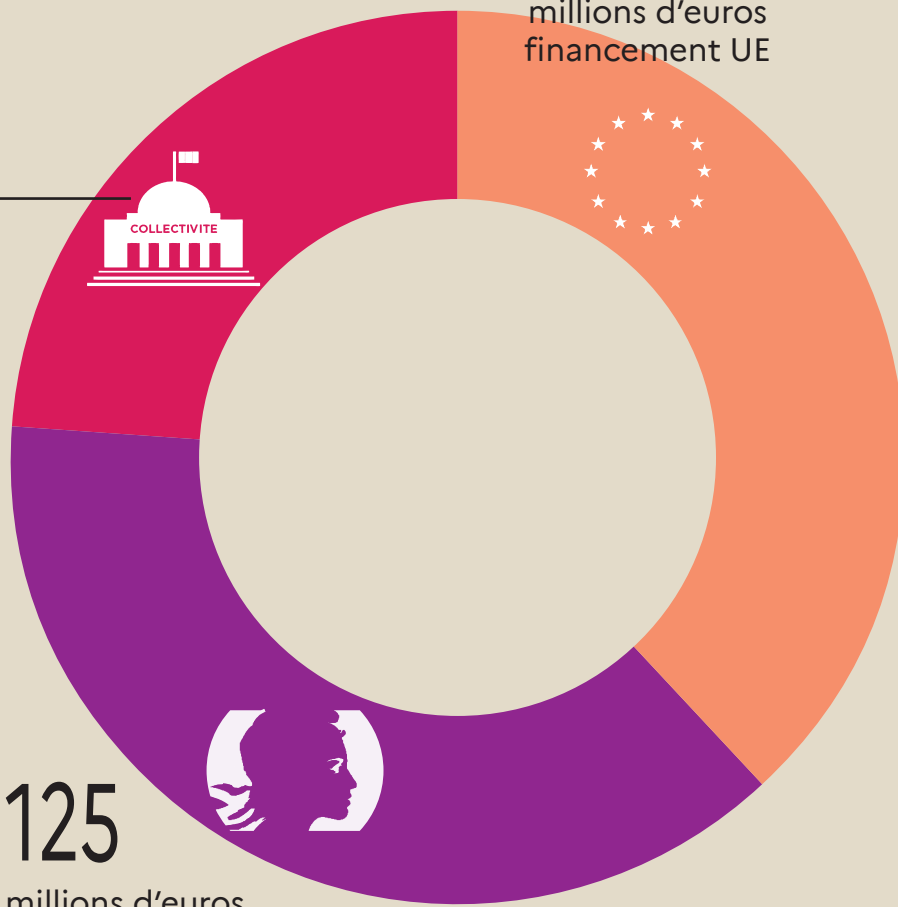
14,4 %

125

millions d'euros de financement État

78

millions d'euros financement UE



PATRIMOINES (HORS PLAN DE RELANCE) :

4,84

millions d'euros engagés en 2022 dont

3,5

millions d'euros sur les Monuments historiques et le patrimoine monumental (1,42 M€ pour l'Abbaye de Clairvaux, 0,50 M€ pour l'Église de Mussy-sur-Seine ...)

MONUMENTS HISTORIQUES PLAN DE RELANCE :

1,39

millions d'euros engagés en 2021/2022 ;

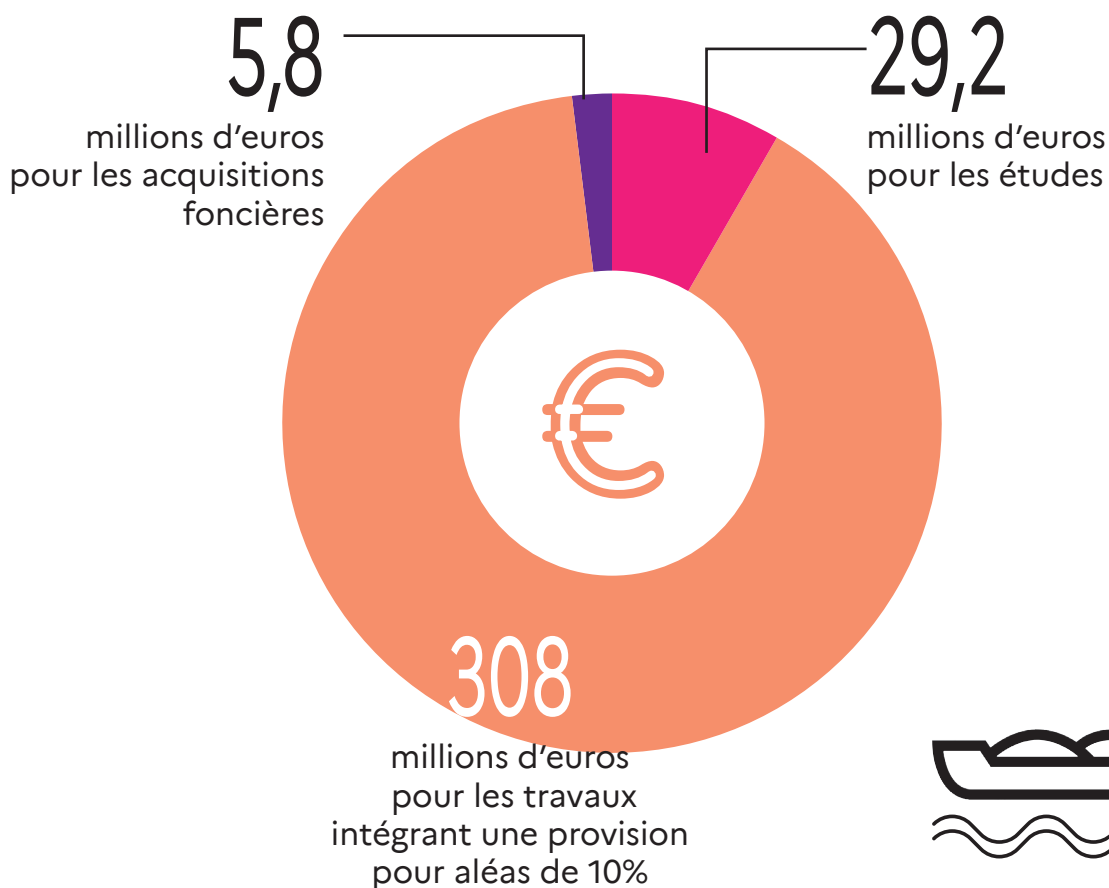
achèvement en 2022 de la restauration de la tour Sud de la Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Troyes et fin du chantier de restauration début 2023 de l'église de Villemaur-sur-Vanne.



LE PROJET DE MISE À GRAND GABARIT DU CANAL DE LA SEINE DE BRAY À NOGENT-SUR-SEINE

La mise à grand gabarit du canal de Bray à Nogent est un projet de grande envergure. Il consiste à étendre le réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en aménageant pour des ensembles navigables pouvant emporter jusqu'à 2500 tonnes, contre 650 tonnes possibles aujourd'hui, un tronçon de 28,5 kilomètres à partir de l'écluse à l'aval immédiat de Bray-sur-Seine, jusqu'à Nogent-sur-Seine.

LE PROJET EST AUJOURD'HUI ÉVALUÉ À 343 MILLIONS D'EUROS, ET SE DÉCOMPOSE EN :





III

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

L'économie auboise est dynamique et peut s'appuyer sur des atouts industriels dont le secteur agricole. L'Aube est ainsi un département agricole d'envergure dans un pays qui est également la première puissance agricole européenne. L'État tire parti de cet atout en apportant un triple soutien au monde agricole :

- un soutien financier, avec des aides octroyées de l'ordre de 100 millions d'euros en 2022, et 92 millions d'euros par le biais de la Politique Agricole Commune ;
- un soutien social, en réunissant à 5 reprises la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et le comité pour la prise en charge du mal-être agricole en 2022 ;
- un soutien à la compétitivité des exploitations agricoles, dans un objectif de transition écologique et d'amélioration de la qualité de l'eau.

Grâce au travail conjoint de tous les acteurs locaux, l'Aube continue en outre de séduire de grandes entreprises qui font le choix de l'Aube pour ses nombreux atouts. Ces installations sont génératrices d'emploi et contribuent à résorber le chômage qui baisse plus vite dans l'Aube qu'ailleurs dans la région Grand-Est. L'État accompagne également activement les entreprises auboises dans la conduite de leurs nombreux projets innovants. Il assure également un appui aux entreprises en difficulté dans leurs projets de reconversion afin de leur permettre de tirer parti des évolutions du monde du travail post-covid.



Chiffres clés

3.1 Le soutien à l'agriculture

L'agriculture a été marquée en 2022 par différentes crises : crise géopolitique avec la guerre en Ukraine, crise climatique avec une sécheresse estivale de forte intensité et crise sanitaire avec plusieurs cas identifiés d'Influenza aviaire.

Au cours de ces différentes crises, l'État a accompagné l'ensemble des acteurs sur le plan économique : la mise en oeuvre du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, le Plan de résilience avec le versement d'aides directes pour les éleveurs, ou encore la mise en oeuvre des dérogations dites « Ukraine » au titre de la PAC avec la possibilité de valoriser les jachères.

L'accompagnement humain a été renforcé avec la prise en charge du mal-être agricole. Un comité plénier, installé en septembre, permet d'assurer le déploiement cette prise en charge, avec notamment la détection précoce des cas de fragilité. Malgré ces différents aléas, la dynamique d'investissement pour améliorer la productivité du secteur agricole tout en préservant l'environnement n'a pas été altérée, grâce notamment aux mesures du Plan de relance initiées dès 2021.



Visite de Mme la Préfète dans une exploitation d'élevage laitier du Chaourçois impactée par les hausses de charges.



100%

des 300 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter déposés ont été instruits

180

dossiers FEADER instruits, 3 millions d'euros engagés

26

dossiers de Dotation Jeune Agriculteur déposés et instruits pour une aide globale de 650 000 euros

100

millions d'euros d'aides octroyées à la filière agricole, toutes aides confondues

5

réunions de la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et installation des comités pour la prise en charge du mal-être agricole



Le plan de compétitivité des exploitants agricoles

L'appel à candidatures (AAC) du Plan de compétitivité des exploitations agricoles a été ouvert en février pour un dépôt des demandes d'aides jusqu'au 31 mai. L'AAC portait sur les projets d'investissement dans le domaine de l'élevage, de la diversification et de la reconquête de la qualité de l'eau. Après instruction des 178 dossiers reçus, 165 étaient éligibles (100 pour la reconquête de la qualité de l'eau, 40 pour la diversification et 25 pour l'élevage). Ces projets sont cofinancés par le FEADER et une aide nationale pour la plupart (État, Région ou Agence de l'eau). Ils ont bénéficié d'un accompagnement à hauteur de 3 M€.

100 

dossiers pour la reconquête de la qualité de l'eau

40 

dossiers pour la diversification de l'activité

25 

dossiers pour l'élevage



LES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'accueil des agriculteurs à la Direction départementale des Territoires, pour un accompagnement spécifique dans leur télédéclaration des demandes d'aides, a été organisé (sur rdv) du 1^{er} avril au 16 mai.

Plus de 2700 demandeurs ont bénéficié des aides du 1^{er} pilier de la PAC versées en deux fois :

- un acompte de 70% à la mi-octobre ;
- le solde à la mi-décembre.

Au total, une enveloppe globale d'aides d'un montant de plus de 80 M€ a été distribuée répartie de la manière suivante:

- Aides découplées surfaciques : plus de 78,4 M€ pour 2650 demandeurs ;
- Aides bovines: plus de 1 M€ pour 296 éleveurs ;
- Aides ovines/caprines : 0,4 M€ pour 56 éleveurs ;
- ICHN: plus de 900 k€ pour 112 bénéficiaires.

Les aides couplées végétales, l'aide à l'assurance récolte, les aides relatives aux Mesures agroenvironnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique sont versées au cours du 1^{er} semestre 2023. L'enveloppe globale pour ces aides complémentaires en cours de versement est estimée à plus de 12 M€ pour la campagne 2022.

92 

millions d'euros d'aides ont été distribués aux bénéficiaires

2700



demandeurs ont bénéficié des aides du premier pilier de la PAC

2715



dossiers relevant de la PAC ont été instruits

SOUTIEN AUX EXPLOITANTS AGRICOLES FACE AUX CRISES

Face à la hausse du coût des charges et aux difficultés d'approvisionnement pour certaines productions agricoles (huile de tournesol, protéines végétales) générées par les crises géopolitique (guerre en Ukraine) et climatique (sécheresse estivale), le Plan de résilience a permis d'apporter un soutien spécifique aux agriculteurs des filières agricoles les plus impactées.

Au niveau européen, a été décidé de mettre en oeuvre une dérogation à l'interdiction de valorisation des déchets pour augmenter les productions et garantir la souveraineté alimentaire.

200 

demandes de dérogations à l'obligation d'implanter des Cultures intermédiaires piège à nitrates instruites dans le cadre de la sécheresse estivale

1,5 

millions d'euros de prise en charge de cotisations MSA décidés

150 

dossiers de demandes d'aides de crise pour les filières d'élevage porcins et bovins pour un montant d'aides global attribué de 1,3 M€

Mise en oeuvre anticipée du remboursement de Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) 2021 et versement d'un acompte de remboursement pour 2022, application du bouclier tarifaire

3.2 Soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle

INDICATEURS CLÉS DU DÉPARTEMENT :

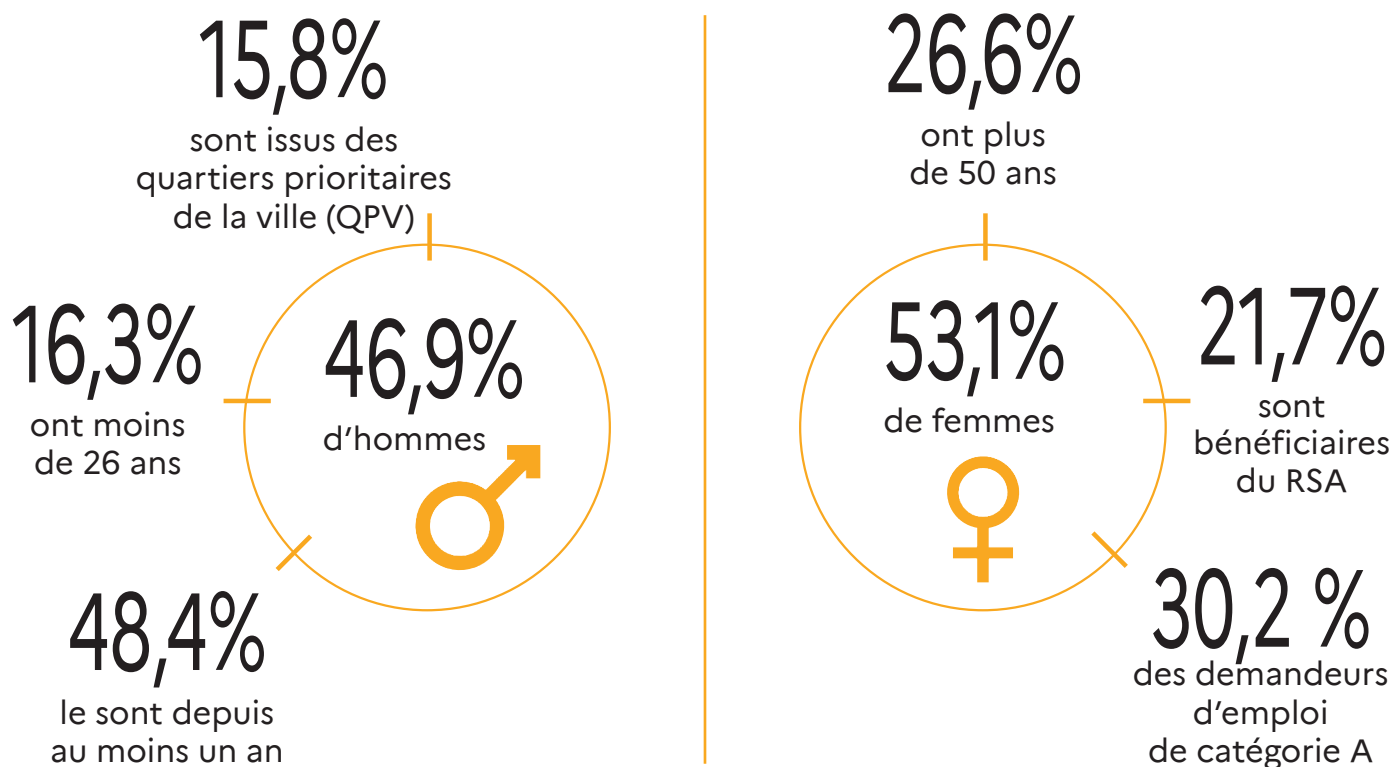
PARMI LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE A,B,C :

La situation de l'emploi

L'Aube a le taux de chômage le plus élevé du Grand Est, 9,7 % contre 7,2 % au niveau régional.

Au 3^{ème} trimestre 2022, le département de l'Aube compte 27 930 demandeurs d'emplois (catégorie A, B, C) dont 17 390 demandeurs d'emplois sans activité (catégorie A).

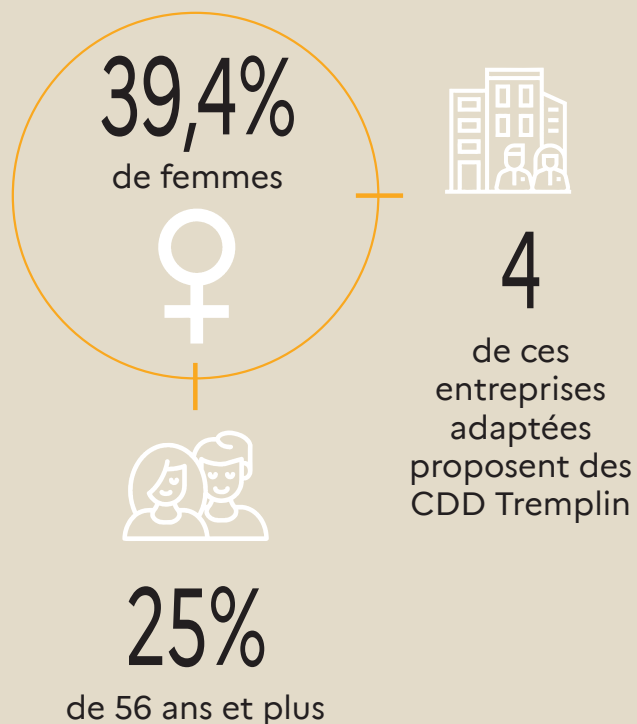
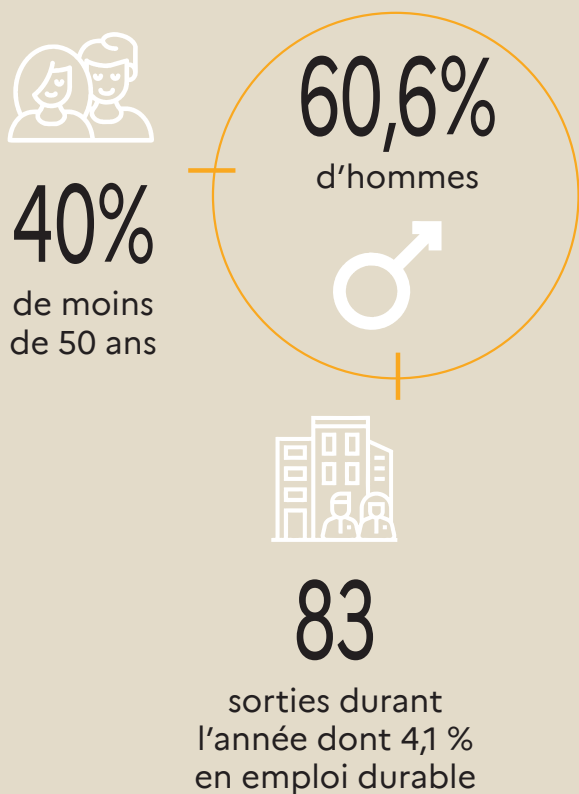
Ce nombre baisse de 6 % sur un an.



Entreprises adaptées

En 2022, les 5 entreprises adaptées de l'Aube ont bénéficié de 2 456 823,28 € d'aide au poste. L'année 2022 poursuit l'expérimentation CDD Tremplin (CDDT). D'une durée de 4 à 24 mois, le CDDT permet aux travailleurs handicapés de bénéficier d'un accompagnement individualisé par l'entreprise adaptée afin d'acquérir de l'expérience professionnelle, de réaliser une formation qualifiante et de réaliser leur projet professionnel.

EN 2022, 5 ENTREPRISES ADAPTÉES DANS L'AUBE POUR 249 SALARIÉS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DONT :



EN 2022, 6
CDDT MIS EN
PLACE POUR
LESQUELS :

83,3%
d'hommes

6,7%
de femmes

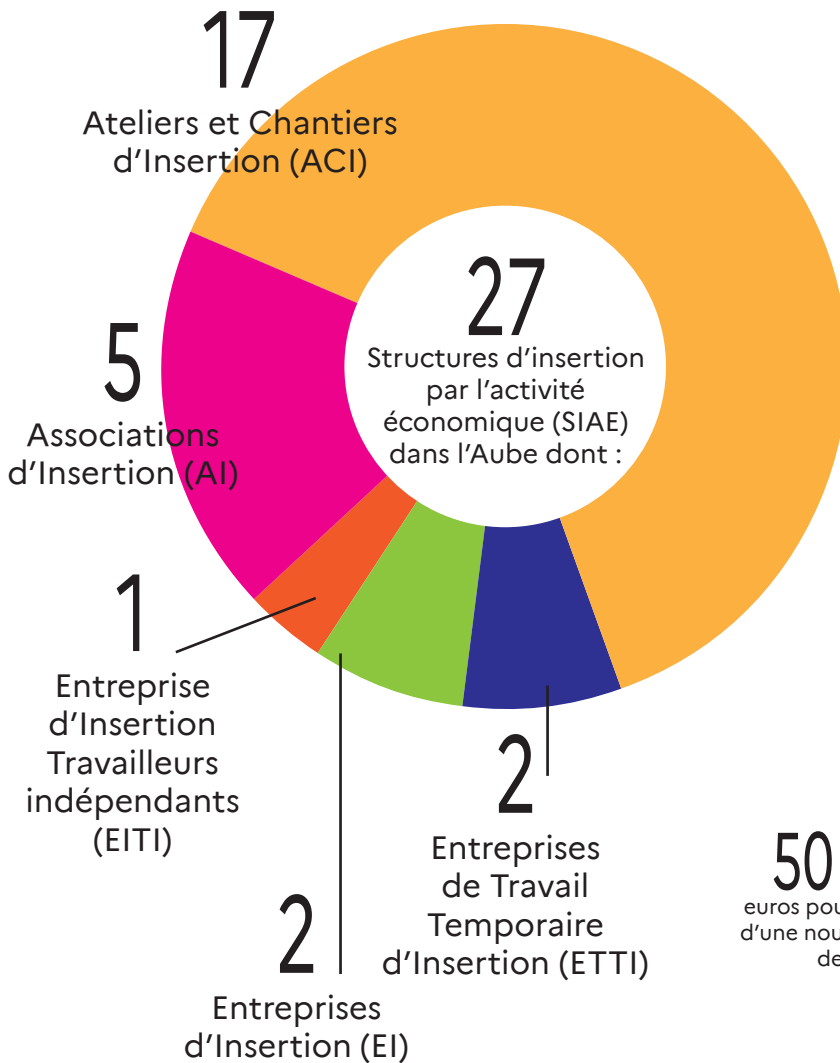
50%
âgés de moins de 50 ans

Insertion par l'activité économique (IAE)

Objectif : croissance de postes en IAE. La priorité est donnée à l'augmentation des recrutements, aux projets de développements de SIAE et au renforcement des liens avec l'entreprise.

En 2022 :

- 3 actions de présentation de plateforme de l'IAE ont été organisées à destination des prescripteurs de l'IAE ;
- 2 nouvelles SIAE ont été créées ;
- des actions IAE – club « Les entreprises s'engagent » (visites, simulations d'entretien..)

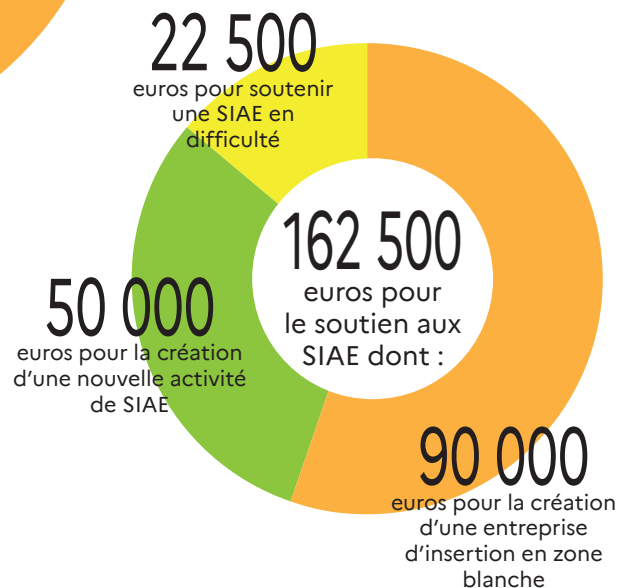


6 610
candidatures reçues
par les SIAE.

dont :
1 377
candidats acceptés

20 000

euros au profit d'une SIAE engagée dans le programme SEVE Emploi (formation des salariés permanents de la SIAE pour faciliter le retour à l'emploi des salariés).



Le Club des entreprises inclusives

En 2022, l'Etat a réaffirmé l'ambition de mobiliser les entreprises pour faciliter l'accès à l'emploi de tous les publics. L'objectif est de rassembler 150 000 entreprises engagées au niveau national d'ici cinq ans.

- Création d'un GIP au niveau national pour structurer les clubs locaux autour d'une nouvelle bannière « Les entreprises s'engagent »
- Soutien à hauteur de 45 000 € du club aubois.



65 entreprises ont rejoint
« Les entreprises s'engagent ».

Une trentaine d'actions réalisées dans l'année

Insertion professionnelle des jeunes

- Lancement du contrat engagement jeune (CEJ) mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales. Il remplace la Garantie jeune.
- Mobilisation des contrats aidés en faveur des jeunes.
- Prolongation pour 2022-2023 du projet « repérer et remobiliser les jeunes invisibles ».

CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE



CONTRATS AIDÉS



Inspection du travail

L'unité de contrôle de l'inspection du travail est en charge de veiller à l'application effective du droit du travail dans les entreprises. Par son action, elle contribue à l'amélioration des conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés.

Ces missions se traduisent par :

- Le contrôle de l'application du droit du travail (code du travail, conventions et accords collectifs) dans tous ses aspects : santé et sécurité, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, durée du travail, contrat de travail, travail illégal...
- Le conseil des usagers (employeurs, salariés et représentants du personnel) sur leurs droits et obligations,
- La participation de la conciliation amiable entre les parties, notamment lors des conflits collectifs.

La Direction Générale du travail fixe chaque année des actions de contrôle prioritaires. En 2022, les actions prioritaires ont porté sur les thématiques suivantes :

- la lutte contre les abus du recours au travail détaché,
- la lutte contre le travail illégal,
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- la prévention des chutes de hauteur,
- la prévention du risque amiante,
- le contrôle des établissements ICPE, mines et carrières,
- la lutte contre les abus aux contrats précaires,
- le contrôle du respect des mesures de prévention contre le COVID 19,
- la lutte contre les fraudes à l'activité partielle.

1029 
lettres d'observations


151 
décisions

ACTIVITÉ DES AGENTS DU SERVICE D'INSPECTION
DU TRAVAIL (UNITÉ DE CONTRÔLE ET SERVICE DE
RENSEIGNEMENTS DU TRAVAIL) AU COURS DE L'ANNÉE 2022 :

419
contrôles

184
enquêtes



8706 
réponses apportées
essentiellement par
téléphone (92 %), mail,
accueil physique et
courrier.

 08 06 00 01 26
Le numéro unique pour joindre votre service
de renseignements en droit du travail
(service gratuit + prix de l'appel)

19 
procès-verbaux

12 
mises en demeure

20 
arrêts de chantier

56 
rapports en vue d'une
sanction administrative.

3.3 Le soutien aux entreprises

L'année 2022 est une année marquée par des crises successives : fin de la crise sanitaire puis conséquences du conflit russo-ukrainien générateur d'inflation et de crise énergétique.

Dans ce contexte, l'activité partielle continue en 2022 de jouer un rôle d'amortisseur pour les entreprises. Il faut souligner néanmoins une baisse importante du recours en 2022 : 365 établissements ont bénéficié d'une autorisation par rapport à 2124 en 2021.

Une grande partie des entreprises qui continue à avoir besoin du dispositif d'activité partielle a opté pour le dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée qui permet, par le recours à la négociation collective, une meilleure indemnisation des salariés sur une plus grande période. Face à la crise énergétique, l'activité partielle peut en effet constituer un levier aux côtés d'autres dispositifs de soutien plus spécifiquement destinés à amortir le coût des factures d'énergie.

Les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'agro-alimentaire sont les plus touchés par cette année de crises.

365

entreprises ayant bénéficié d'une autorisation d'activité partielle dont :

300

au cours du premier trimestre 2022 encore marqué par la crise sanitaire



7 entreprises suivies par le CODEFI



71

d'entreprises ayant eu recours au dispositif activité partielle de longue durée

2869

 entreprises bénéficiaires des prêts garantis par l'État (PGE)

Montant total investi :

551 169

 euros

Montant moyen :

192 111

 euros

COMMISSION DES CHEFS DE SERVICES FINANCIERS (CCSF) DE L'AUBE :

4



réunions de la CCSF de l'Aube en 2022

5

nouvelles demandes de plans de règlement échelonné des dettes fiscales et sociales examinées en 2022.

GUICHET AIDE « GAZ ET ÉLECTRICITÉ » :

11

dossiers déposés par des entreprises auboises, validés ou en cours d'instruction à ce jour

Prêts participatifs :

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication

2

dossiers de prêts participatifs exceptionnels pour les très petites et petites entreprises touchées par la crise sanitaire du covid-19 examinés par le CODEFI en 2022.

FONDS DE SOLIDARITÉ

17

entreprises en 2022

8 315

entreprises jusqu'au 31/12/2022

TOTAL D'AIDE VERSÉ :
en 2022 :

567 240 €

jusqu'au 31/12/2022

155 153 932 €.

Montant moyen d'aide versé :

en 2022

33 367 €

jusqu'au 31/12/2022

18 660 €.

850

bénéficiaires du plan de relance

4

bénéficiaires aux fonds de modernisation automobile et aéronautique

11

bénéficiaires aux soutiens à l'investissement industriel dans les territoires

1

lauréat au soutien financier à la vente des matières plastiques recyclées

La revitalisation

Outre leurs obligations sociales à l'égard des salariés qu'elles licencient, une obligation territoriale incombe aux grandes entreprises dont les restructurations affectent par leur ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois sur lesquels elles sont implantées. Dans une logique réparatrice, elles sont tenues de contribuer à la recréation d'activité et au développement des emplois dans ces territoires, avec pour objectif, de contribuer à recréer autant d'emploi qu'elles n'en ont supprimés

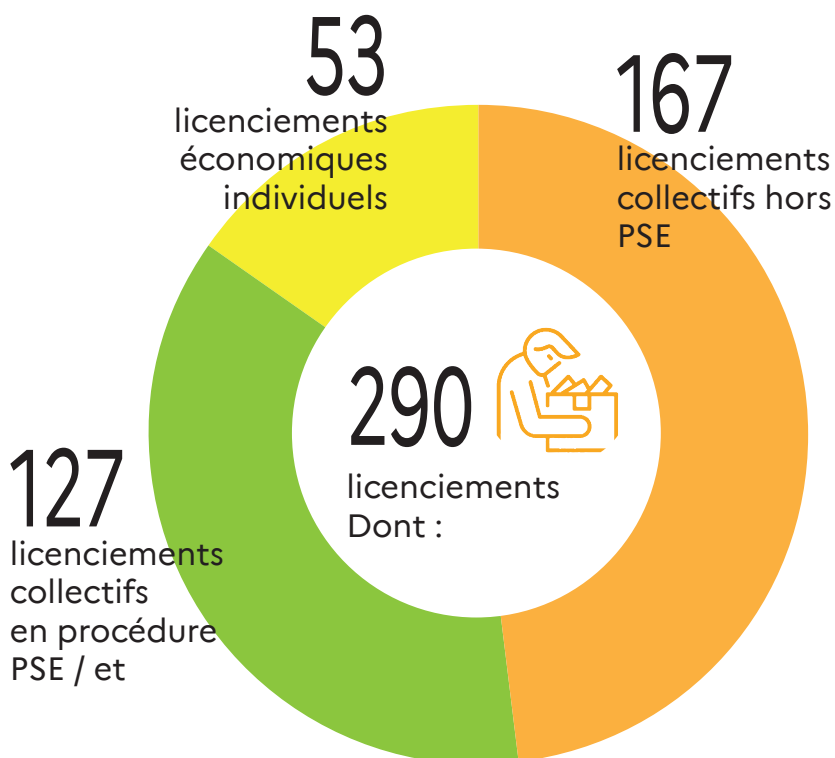
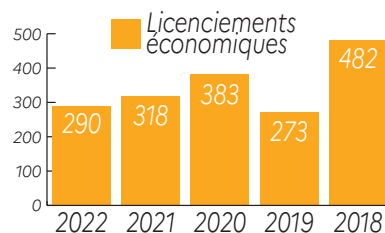
Une nouvelle convention de revitalisation en 2022 : MICHELIN, signée en juin 2022

- > Déclinaison à l'échelle locale d'une convention-cadre nationale
- > Prévision de la suppression de 60 postes dans l'Aube en 2021 et 2022
- > Objectif de la convention : activités de soutien au développement + participation à la création de 20 emplois
- > Durée de la convention : 3 ans
- > Budget : 94000 euros

Les licenciements économiques et les ruptures conventionnelles

Une tendance à la baisse des licenciements économiques depuis 2018 (pic à la baisse pour 2019)

Les ruptures conventionnelles sont en légère hausse en 2022.



1649

demandes d'homologation ruptures conventionnelles

1523

homologations

3.4 Le développement de compétences et l'accompagnement des reconversions professionnelles

Le titre professionnel est un titre certifié français délivré au nom de l'État, par le ministère du Travail. Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées

20 
centres de
formation agréés

918 
candidats
présentés

200 
examens
professionnels

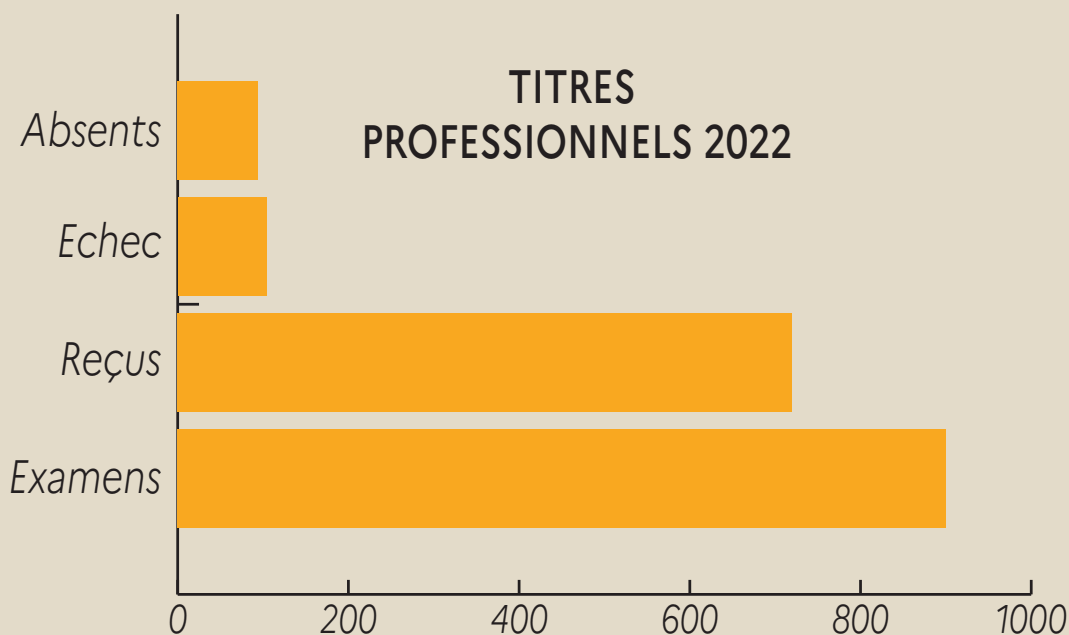
80% 
Taux de réussite

15 
contrôles de
conformité

18 
VAE

23 
aménagements
d'épreuves

59 
habilitations
de jurés



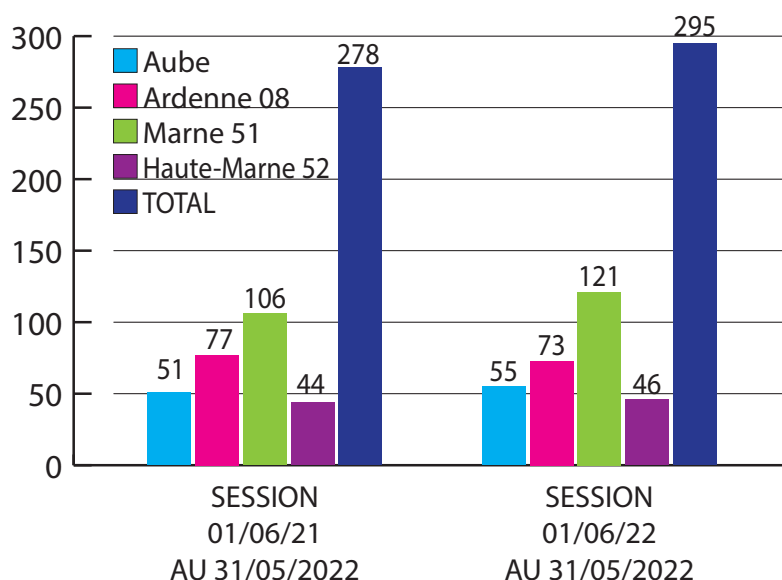
L'Aube est chargée de valider les contrats des 4 départements de l'ex-région Champagne- Ardenne via l'extranet AGECAP.

L'équité hommes/femmes est relativement respectée dans le recrutement des apprentis.

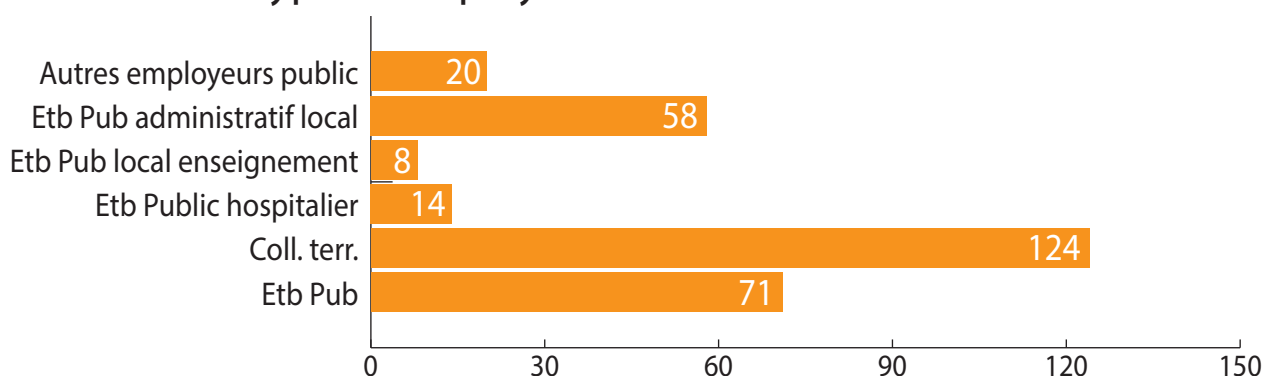
Les services publics recrutent essentiellement des apprentis préparant des diplômes de niveau 5, 6 et 7.

Le CNFPT prend en charge la quasi totalité des frais de formation pour les collectivités territoriales.

PROGRESSION DE 12 % SUR
LES 6 PREMIERS MOIS DE
SESSION PAR RAPPORT À LA
PRÉCÉDENTE SESSION



Types d'employeurs



La déléguée à l'accompagnement des reconversions professionnelles

La mission des DARP est de permettre aux entreprises de se saisir des dispositifs (FNEFormation, Pro-A, PCRH, Transitions collectives, etc.) mis à disposition par l'État pour faciliter la formation et la reconversion de leurs salariés.

Pour ce faire, ces délégués iront à la rencontre des entreprises ayant des besoins de recrutement, des enjeux de transformation des emplois et des compétences, afin de leur proposer un accompagnement adapté et personnalisé.

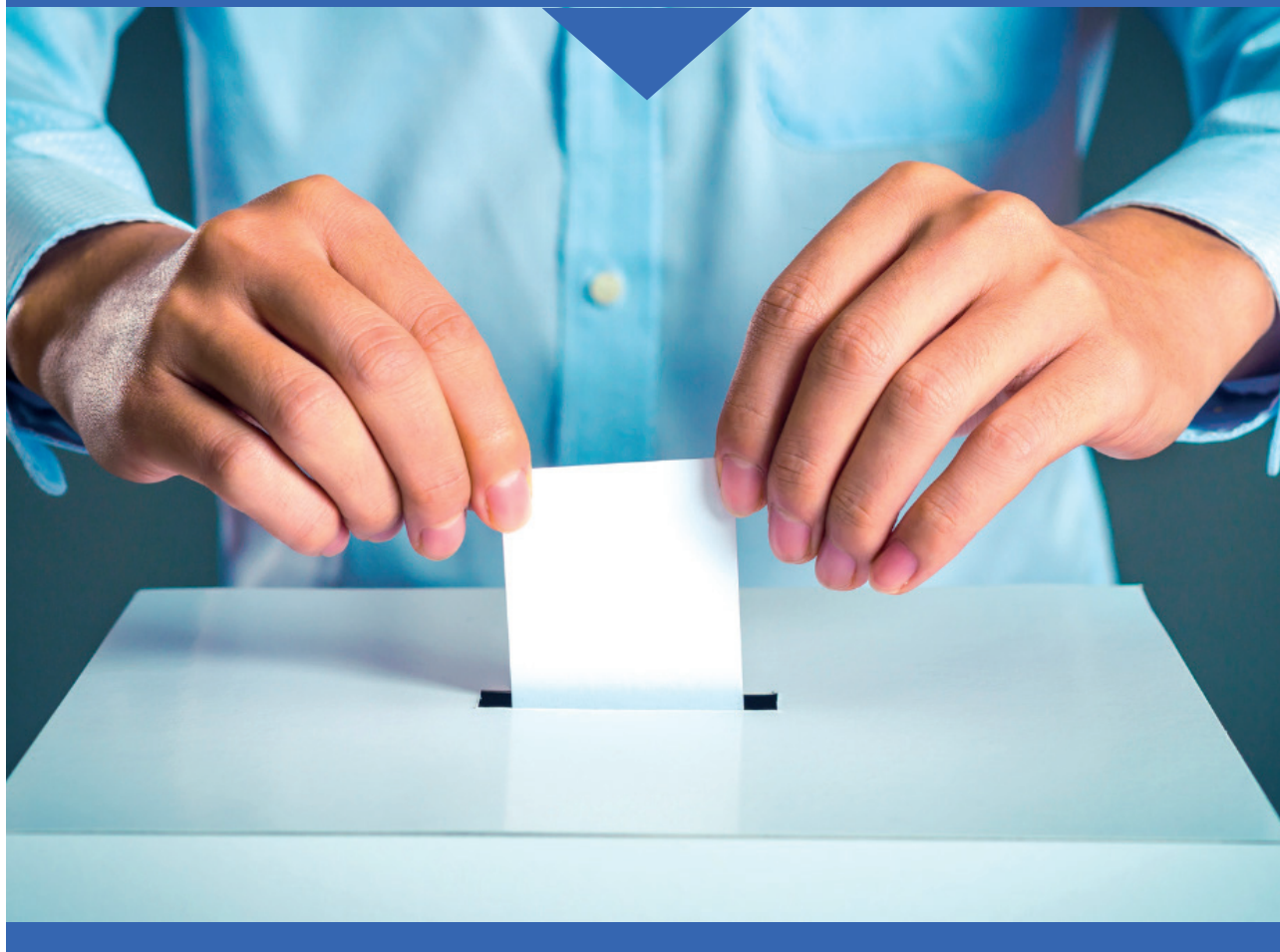
Ce travail sera mené conjointement avec les autres acteurs sur les territoires : Pôle Emploi, Conseil régional, OPCO, branches professionnelles et partenaires sociaux. Les DARP contribueront également à l'animation des plateformes territoriales mises en place en 2021.



IV

GARANTIR LA VIE DÉMOCRATIQUE

Lors de l'élection présidentielle de 2022, le taux de participation (74,52 % au premier tour, 75,05 % au second) dans l'Aube a été supérieur à la moyenne nationale (+ 1 point au premier tour, + 3 points au second). Cette tendance était observable dans une mesure similaire lors des élections législatives.



Chiffres clés

4.1 L'élection présidentielle et les élections législatives

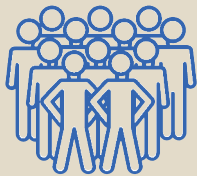
En mars et en juin 2022 se sont déroulées l'élection présidentielle et les élections législatives. Ces échéances majeures de la vie démocratique ont été organisées, comme en 2020 et 2021, dans le respect des mesures sanitaires. Ainsi, du gel hydroalcoolique, des masques et des autotests ont été remis par la préfecture aux 431 communes du département.

Pour chacun des scrutins électoraux, la préfecture a organisé le bon déroulement des opérations, a coordonné le rôle de chacun des intervenants (maires, routeurs, La Poste, etc.) et a contrôlé les opérations électorales.

La préfecture a apporté un soutien juridique et matériel aux communes. Elle leur a ainsi fourni le matériel électoral nécessaire aux scrutins (225 420 cartes électorales, 3 488 affiches, 108 432 différentes enveloppes électorales, 4 592 procès-verbaux, etc.).

Par ailleurs, la préfecture a accompagné les candidats aux élections législatives dans chacune de leur démarche (mandataire financier, déclarations de candidatures, propagande électorale, etc.).

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE



205 551
inscrits au 1^{er} tour

205 999
au 2nd tour

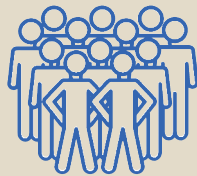


153 167
votants au 1^{er} tour

154 301
au 2nd tour

6 503
procurations

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



206 342
inscrits au 1^{er} tour

206 387
au 2nd tour



106 085
votants au 1^{er} tour

110 241
au 2nd tour

3 022
procurations

28
candidats

3
députés élus

4.2 Le contrôle de légalité

En 2022, les collectivités locales ont transmis 33 190 actes aux services de la préfecture et des sous-préfectures dans le cadre du contrôle de légalité.

Le conseil aux collectivités constitue également une mission essentielle des services de l'État dans le département. Ce conseil prend diverses formes : juridique, financière ou technique. La préfecture a été destinataire de 434 demandes d'analyses juridiques (dont la moitié portaient sur les affaires générales et l'intercommunalité).

4215
en matière de
commande
publique



33 190

actes transmis au
contrôle de
légalité dont :

6289
en matière de
fonction publique
territoriale

4502
en matière
d'urbanisme

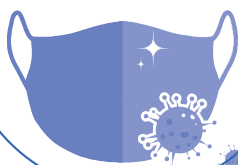


2 299

actes transmis
au contrôle
budgétaire

213 600
masques

Matériel sanitaire
Distribution aux
communes par le
BEMP de :



3 720
litres de gel
hydroalcoolique

6 650
autotest



V FAIRE GRANDIR LES GÉNÉRATIONS

L'Aube compte 255 écoles, 34 collèges et 17 lycées ayant accueilli respectivement 27 937 écoliers, 15 279 collégiens et 10 919 lycéens pour l'année scolaire 2022/2023. Les services de l'État agissent pour favoriser la réussite scolaire des élèves. De nombreux dispositifs ont été mis en place à cette fin comme le dédoublement des classes, l'accompagnement personnalisé (aide aux devoirs notamment) ou encore le renforcement de l'apprentissage des langues. Dans le secondaire, les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont respectivement de 87,8 % (+ 1 point par rapport à 2021) et de 88,9 % (- 2 points). Ces résultats sont donc encourageants concernant le collège et invitent à une poursuite des efforts pour le lycée. En matière d'enseignement supérieur, les possibilités de poursuite d'études sont nombreuses et diversifiées, avec plus de 170 formations recensées dans le département de l'Aube, qui concentre des établissements d'enseignement supérieur privé ou public réputés.

Les jeunes générations bénéficient aussi de dispositifs pour leurs activités extrascolaires. En 2022, les pass'cultures et le pass'sport ont ainsi bénéficié à 13 457 jeunes pour le premier et 5 478 jeunes pour le second. Par ailleurs, l'engagement des jeunes est encouragé et soutenu à travers des dispositifs tels que le service civique (343 volontaires dans 92 structures accueillantes) et le service national universel (102 volontaires du SNU dans 24 structures d'accueil) dans le but de renforcer l'esprit civique des générations qui feront notre pays demain.





5.1 L'accès à l'éducation

LES ÉCOLES DANS L'AUBE

Un réseau d'écoles qui comporte une part importante de petites structures et majoritairement des organisations dispersées dans les communes rurales : 41 % d'écoles de 1 à 3 classes 38 enseignants seuls dans 1 école à 1 classe

Près de 60 % de regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés

L'action de l'Éducation nationale vise à accompagner les élus vers la constitution de pôles scolaires ou d'écoles primarisées, au profit de l'attractivité des territoires et dans l'intérêt pédagogique des élèves et des enseignants.

Effectifs Rentrées 2021 et 2022	Public 2021	Privé 2021	Total 2021	Public 2022	Privé 2022	Total 2022
PRÉÉLÉMENTAIRE	53	0	53	53	0	53
ELÉMENTAIRE ET PRIMAIRE	191	17	208	186	16	202
DONT ULIS	26	1	27	26	1	27
TOTAL ÉCOLES	244	17	261	239	16	255

La fusion d'écoles et le regroupement d'écoles sur des pôles scolaires conduisent à réduire cette année de 5 écoles le nombre global d'écoles publiques en constituant des groupes scolaires répondant aux orientations nationales et mieux adaptés à garantir de meilleures conditions d'enseignement aux enseignants et d'apprentissages aux élèves.

VACANCES APPRENANTES



289
stages de réussite

32
séjours
colos apprenantes

DISPOSITIF «ECOLE OUVERTE »

161 
enseignants

1526 
jeunes dont :

132 
jeunes issus des
quartiers prioritaires
politique de la ville

490 
jeunes issus
des écoles
REP et REP+

DISPOSITIF «STAGES DE RÉUSSITE »

293 
enseignants


1466 
jeunes

56
jeunes issus
des quartiers
prioritaires politique
de la ville

371
élèves issus
des écoles REP
et REP+

DISPOSITIF « COLOS APPRENANTES »

32 
séjours labellisés

263 
jeunes accueillis, dont 203 jeunes
issus des quartiers politique de la ville

111 825 
euros dépensées



5
partenaires

3
associations et

2
collectivités
territoriales



LES COLLÈGES ET LYCÉES DANS L'AUBE

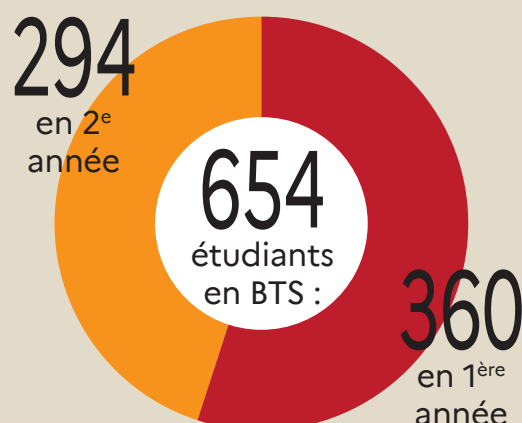
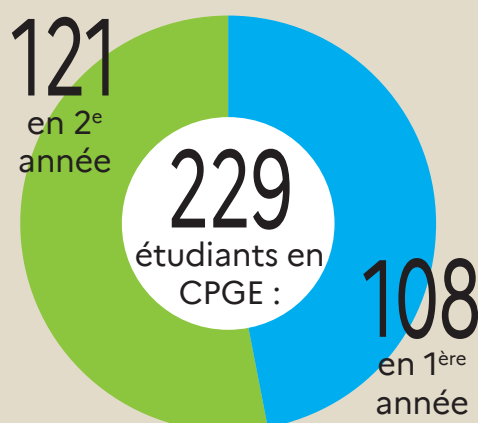
Les effectifs continuent de se maintenir dans les collèges publics et privés. Contrairement aux dernières années, on ne constate pas d'augmentation des effectifs en lycée mais plutôt une sensible baisse dans les lycées publics, conforme aux prévisions, et un tassement dans les lycées privés. On relève par contre une diminution significative du nombre d'élèves en lycées professionnels publics et privés. Le nombre d'étudiants en post-bac chute fortement dans le public (- 10,4%) et dans le privé (-13,4%), cette baisse ayant déjà été observée à la rentrée 2021.

Effectifs Rentrées 2021 et 2022	Public 2021	Privé 2021	Total 2021	Public 2022	Privé 2022	Total 2022
Collèges, SEGPA, 3 ^e prépa métiers	12 599	2 707	15 306	12 578	2 701	15 279
2 nd cycle général et technologique	5 591	1 116	6 707	5 565	1 132	6 697
2 nd cycle professionnel	2 431	887	3 318	2 348	836	3 184
Post-bac (BTS, CPGE)	986	179	1 165	883	155	1 038
TOTAL	21 607	4 889	26 496	21 374	4 824	26 198

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC ET PRIVÉ

La région académique Grand Est compte près de 215 486 étudiants, dont 9 589 sont présents sur le territoire de l'Aube. La ville de Troyes concentre la quasi-totalité des effectifs étudiants qui sont en constante augmentation (+30 % en dix ans). Depuis 30 ans environ aux côtés de l'État, les collectivités misent sur l'enseignement supérieur pour réussir la mutation économique de l'Aube avec, pour objectifs, de faciliter l'accès des jeunes à de solides formations et d'apporter aux entreprises locales la matière grise nécessaire à leur développement et à leurs innovations. L'essentiel des étudiants du département sont inscrits à l'Université Technologique de Troyes (UTT) ou à l'Université Reims Champagne Ardennes (URCA). Les deux universités sont présentes dans les classements internationaux, par exemple l'UTT dans le top 500 en management.

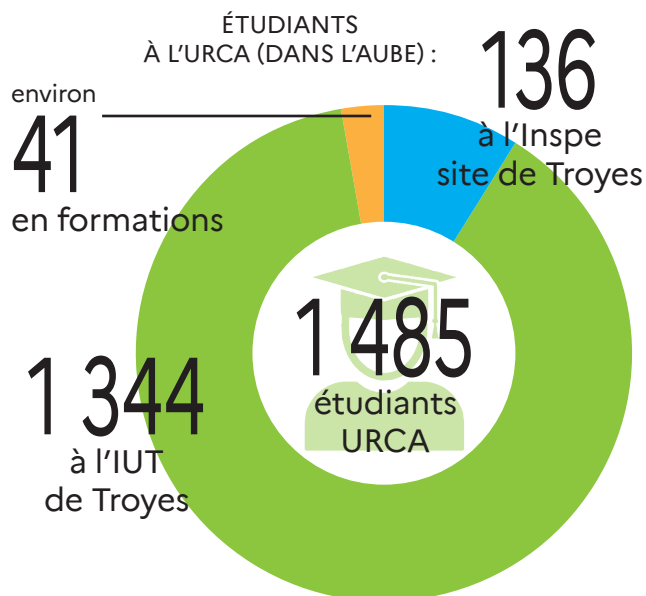
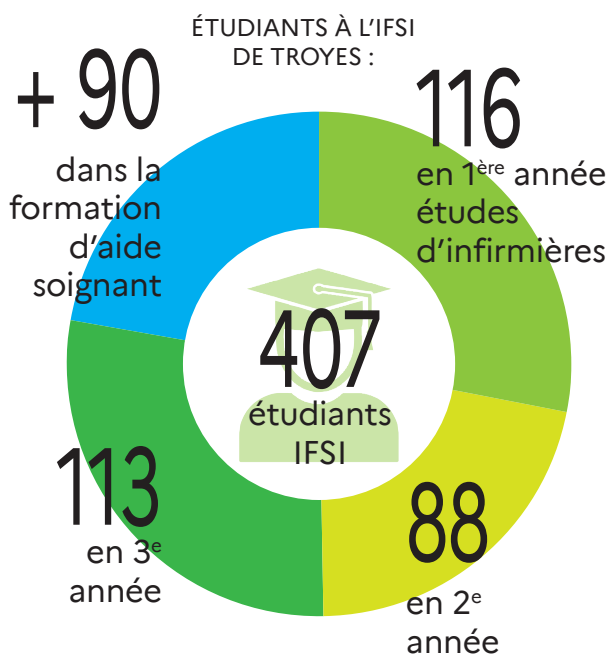
Il est à noter que ces deux établissements collaborent, aux côtés de l'EPF et du CFAI des Ardennes dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications Procédés et matériaux innovants. L'institut des services et des industries du futur de Troyes (ISIFT) fédère l'UTT, l'EPF, Y Schools, l'ESTP et l'URCA aux côtés des industriels de la région. Les laboratoires de l'UTT participent à l'EUR Nano-Phot et au Labex Action. En matière de soutien à la vie étudiante, l'État, en 2022 a poursuivi, les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat des étudiants. Au-delà de l'action quotidien du CROUS, les bourses sur critères sociaux ont été augmentées de 4%, la mesure « repas à 1€ » s'est poursuivie, une aide exceptionnelle de 100 euros à la rentrée universitaire a été mise en place pour les boursiers et les bénéficiaires des APL, un gel des droits d'inscriptions et des loyers des CROUS a été acté. L'extension du Pass'Sport a permis une allocation de 50 euros à la rentrée pour une licence ou une adhésion dans un club ou une association sportive. Dans le cadre de la politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, différents projets ont pu émerger, comme à l'Université technologique de Troyes et son projet « L'UTT(E) contre les violences sexistes et sexuelles ».





3 078

étudiants à l'UTT pour 8 formations



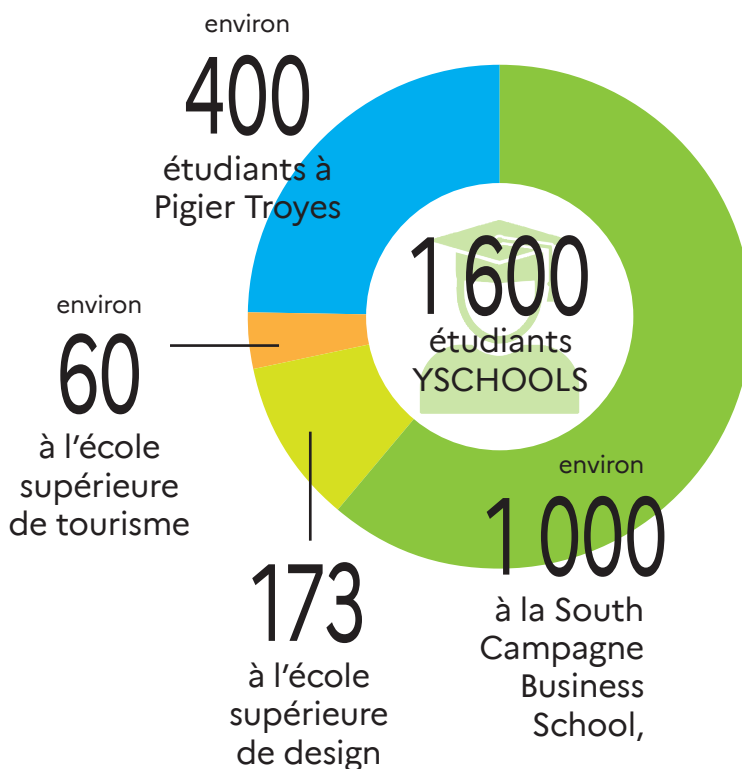
170 formations (BTS, DUT, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, Licences, Masters, Diplômes d'ingénieurs...) recensées.

ÉTUDIANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉS (NE SONT PAS COMPTABILISÉS LES LYCÉES PRIVÉS PRÉPARANT À DES BTS) :

300 étudiants à l'école polytechnique féminine de Troyes

360 étudiants à l'école supérieure de travaux publics (ESTP)

710 étudiants Ecole Sylvia



5.2 L'accès au sport

LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES :

- 13 206 élèves de la moyenne section au CM2 fréquentent les 7 piscines du département et 2 piscines de 2 départements limitrophes sur le temps scolaire, dans la perspective de l'acquisition du savoir nager.
- Le savoir rouler à vélo est également travaillé dès la maternelle, avec des temps d'approfondissement et des temps forts pour les 9 – 12 ans, dans les écoles et dans les accueils collectifs de mineurs, en partenariat avec l'USEP et des collectivités.
- La mesure « 30 minutes d'activité physique quotidienne » est mise en place dans toutes les écoles du département, avec une pratique sur le temps de récréation et en classe par le biais des pauses actives, en complément des 3h hebdomadaires d'enseignement de l'EPS. La semaine départementale des APQ s'est déroulée du 24 au 30 novembre 2022.
- 4 collèges engagés dans le dispositif national « 2h hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens », hors temps scolaire, en partenariat avec les fédérations et associations sportives.
- 43 écoles sont affiliées à l'USEP grâce à l'engagement des communes, 32 écoles, 14 collèges, 1 lycée et l'UTT ont la labellisation « Génération 2024 »
- 6146 jeunes licenciés à l'UNSS en 2021-2022, soit près d'1 collégien/lycéen sur 4.

Les sections sportives dans le second degré :

- le cahier des charges des sections sportives prévoit une obligation de partenariat avec un club sportif ou un comité départemental.
- 32 sections sportives dans le département de l'Aube, 27 en collèges et 7 en lycées.
- 15 établissements concernés.
- plus de 840 élèves inscrits.
- 14 activités physiques et artistiques différentes.

Emplois sportifs financés via l'agence nationale du sport :

- 6 créations d'emploi
- 5 emplois financés via le dispositif « 1 jeune une solution »
- 2 postes en apprentissage

Dispositif SESAME :

- 18 jeunes accompagnés sur une préqualification visant à intégrer une formation dans le domaine du sport
- 2 nouvelles associations sur le répertoire Handiguide (tennis de table et tir à l'arc) permettant l'accès à la pratique aux personnes en situation de handicap. (24 au total sur l'Aube)

LE **PASS SPORT**

LE PASS SPORT
AU 31 DÉCEMBRE 2022 :

5 478



jeunes bénéficiaires

281



associations sur
« Le Compte Asso » pour un
montant de :

273 900 euros

5.3 Accès à la culture

- Dans l'objectif de généraliser l'Éducation artistique et culturelle – EAC à 100 % des élèves de 3 à 18 ans, la DRAC mobilise les ressources culturelles de référence du territoire (22 partenaires en 2022/2023) autour de dispositifs fédérateurs via un appel à projet académique décliné au niveau départemental : 160 895 euros
- Elle déploie dans les territoires prioritaires l'objectif national de démocratie culturelle en développant la présence artistique et l'action culturelle par des dispositifs dédiés et plus généralement, elle développe et soutient des actions de lutte contre les inégalités sociales, économiques et territoriales d'accès à la culture : 184 669 euros dont 72 718 € sur les politiques interministérielles culture justice, culture santé, handicap.
- Instauré dans l'Aube depuis mai 2021 et initialement ouvert à chaque jeune inscrit de 18 ans, le pass Culture s'étend depuis le mois de janvier 2022 aux 15-17 ans. Crédité de 300 euros pendant 24 mois, il permet de découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité ainsi que des offres numériques.

AIDES AUX PROJETS



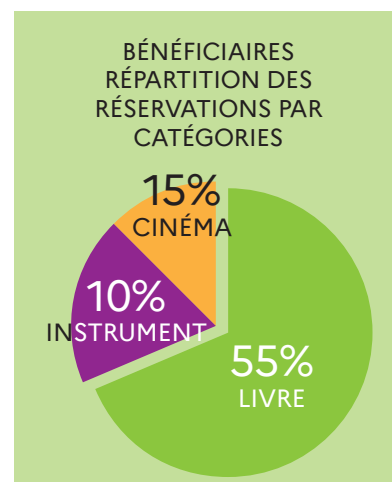
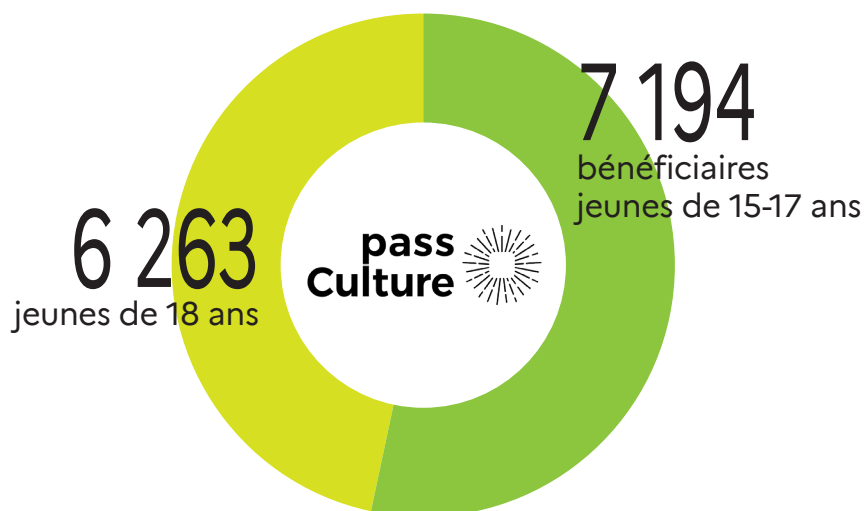
PASS CULTURE



51 acteurs culturels inscrits

71 488 réservations validées

18 363 euros dépensé auprès d'acteurs culturels




Le pôle culturel de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube travaille à la mise en place de projets Éducatifs Artistiques et Culturels (EAC) en veillant au maillage du territoire et à la diversité des domaines artistiques, en partenariat avec les structures culturelles du département.

Différents dispositifs :

- nationaux : Éducation à l'image, École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens au cinéma, Orchestre à l'école, Les petits champions de la lecture,
- académiques : Projets Artistiques Globalisés (PAG) et Résidence d'Artistes (RA),
- départementaux : Ateliers plastiques et ateliers patrimoine en partenariat avec IMAJ-Centre pour l'Unesco, Le chœur de l'Aube, Troyes Chanson Métropole,
- à l'initiative des établissements : semaine des arts, projets spécifiques en partenariat avec des structures culturelles (découvre les musées de ton quartier, la classe l'œuvre),
- Des projets sur les différents temps de l'enfant en milieu rural.

7 000 
élèves dans le 1^{er} degré
(environ) ont bénéficié
d'éducation à l'image

4 000 
PAG et RA : près de 4000
élèves dont 63% rural 1^{er}
degré, 51% rural 2nd degré

796 
élèves ont participé
à Troyes Chanson
Métropole



25
collèges

765
collégiens
ont participé au
Chœur de l'Aube

PASS CULTURE, PART
COLLECTIVE :

**pass
Culture** 

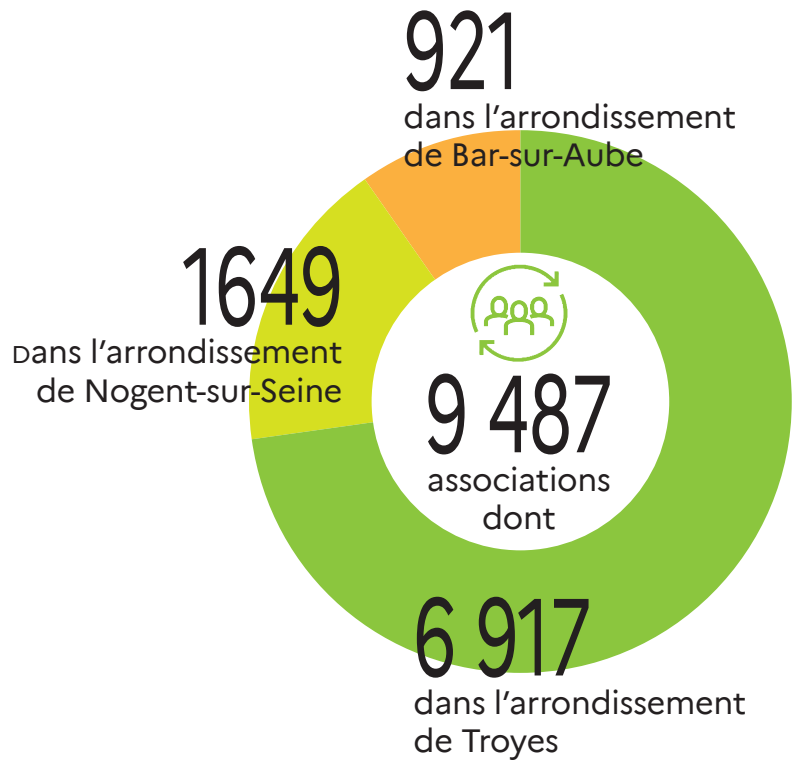
53%
des établissements
ont réservé au
moins une offre

18%
des élèves sont
associés à au moins
une action

5.4 L'engagement associatif et civique

ASSOCIATIONS :

167 
créées en 2022



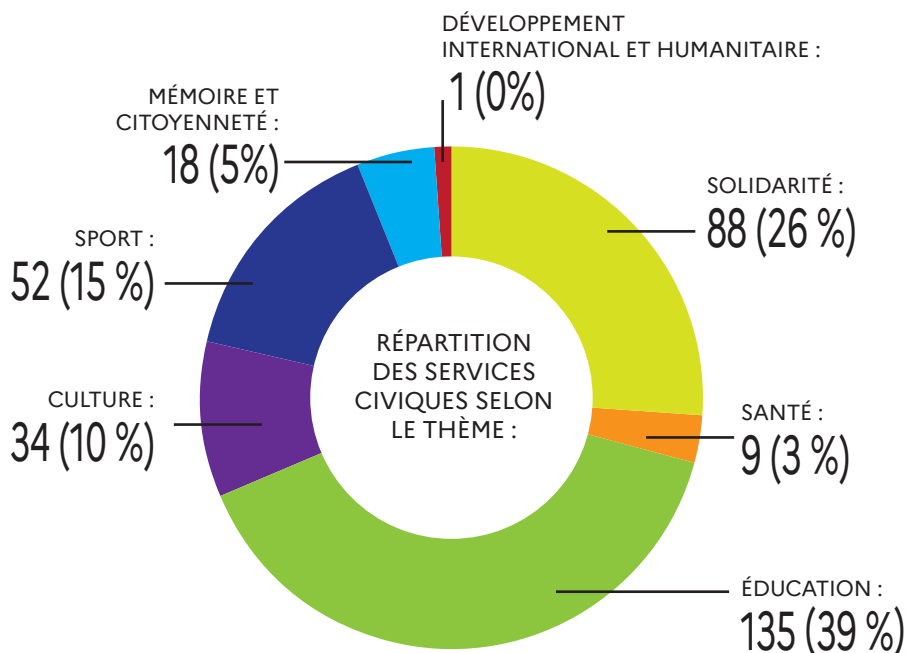
SERVICES CIVIQUES :

92 
structures accueillantes

343 
volontaires au total

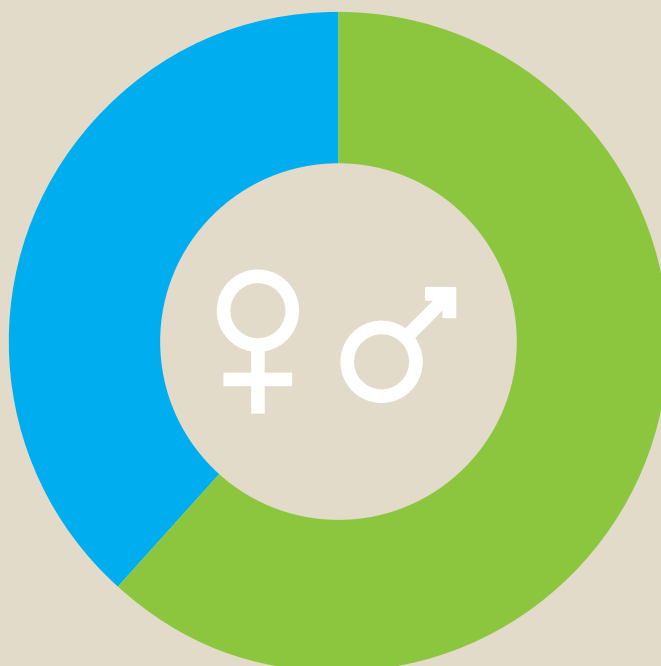
20 ans 
moyenne d'âge

38 
volontaires résidents en QPV :
11%



131
hommes soit

38%
sexe/ genre
en général



212
femmes soit
62%

42 

volontaires résidents en zone de
revitalisation rurale soit **12%**

28 

habilitations
supplémentaires

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

102 
volontaires 2022

24  
structures d'accueil
en 2022 pour :

176
missions proposées

le Secrétariat général commun départemental

La circulaire n° 6062 du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) a prévu la constitution dans chaque département d'un secrétariat général commun départemental (SGCD) par regroupement des missions support exercées précédemment en préfecture, en service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) et au sein des directions départementales interministérielles (DDI). En raison de l'épidémie de COVID-19 et des mesures de confinement qu'elle a entraînées, la mise en œuvre de ce nouveau service, initialement prévue au 1er juillet 2020, a finalement été reportée au 1^{er} janvier 2021.

Défini par décret n°2020-99 du Premier Ministre en date du 7 février 2020 comme un service déconcentré à vocation interministérielle relevant du ministère de l'Intérieur, le SGCD constitue une entité hybride, qui n'est ni une direction de préfecture ni une direction départementale interministérielle autonome. Il est, de par sa composition, les missions qu'il exerce et au profit de qui il les exerce, une entité pleinement interministérielle, œuvrant au bénéfice des administrations composant l'administration territoriale de l'État (ATE).

Placé sous l'autorité directe de la préfète de l'Aube, ses orientations fonctionnelles lui sont fixées, dans le cadre d'un « contrat de service », par un comité de pilotage réunissant, à fréquence bimestrielle, la préfète, le secrétaire général de la préfecture, les directeurs des directions départementales interministérielles et le directeur du SGCD.

AGENTS DE L'ÉTAT DANS L'AUBE, PÉRIMÈTRE ATE, AU 31 DÉCEMBRE 2022 :

115 
agents en préfecture

54 
agents au SGCD

Au terme d'une préfiguration lancée en octobre 2019 et menée par une équipe-projet interministérielle, son organisation actuelle a fait l'objet d'une validation formelle par le comité de pilotage précité mais aussi par les instances de dialogue social de la préfecture et de chacune des DDI.

122 
agents en DDT

70 
agents en DDETSPP

GLOSSAIRE

AAC	Appel À Candidature
AAP	Appel À Projet
AATM	Association Pour L'accueil Des Travailleurs Et Des Migrants
ACI	Atelier Et Chantier D'insertion
ADEME	Agence De L'environnement Et De La Maîtrise De L'énergie
AESH	Accompagnant D'élèves En Situation De Handicap
AESN	Agence De L'eau Seine-Normandie
AGIR	Accompagnement Global Et Individualisé Des Réfugiés
AI	Association D'insertion
ANAH	Agence Nationale De L'habitat
ANCT	Agence Nationale De La Cohésion Des Territoires
ANEF	Administration Numérique Pour Les Étrangers En France
AP	Arrêté Préfectoral
APL	Aide Personnalisée Au Logement
APLD	Activité Partielle De Longue Durée
APMED	Arrêté Préfectoral De Mise En Demeure
APPB	Arrêté Préfectoral De Protection Biotope
APQ	Activité Physique Quotidienne
ARS	Agence Régionale De Santé
ATE	Administration Territoriale De L'état
BAR	Bracelet Anti-Rapprochement
BDF	Banque De France
BEMP	Bureau Des Élections Et Missions De Proximité
BREC	Bureau De La Représentation De L'état Et De La Communication
BSIPA	Bureau De La Sécurité Intérieure Et Des Polices Administratives
BTS	Brevet De Technicien Supérieur
CA	Communauté D'agglomération
CAF	Caisse D'allocations Familiales
CALPAE	Convention D'appui À La Lutte Contre La Pauvreté Et À L'accès À L'emploi
CARSAT	Caisse D'assurance Retraite Et De La Santé Au Travail
CC	Communauté De Communes
CCD	Contrat À Durée Déterminée

CCI	Chambre De Commerce Et D'industrie
CCPRS	Communauté De Communes Des Portes De Romilly-Sur-Seine
CCRF	Service Concurrence, Consommation Et Répression Des Fraudes
CCSF	Commission Des Chefs De Services Financiers
CDDT	Contrat À Durée Déterminée Tremplin
CDI	Contrat À Durée Indéterminée
CDNPS	Commission Départementale De La Nature, Des Paysages Et Des Sites
CEF	Centre Éducatif Fermé
CEJ	Contrat Engagement Jeunes
CEREMA	Centre D'études Et D'expertise Sur Les Risques, L'environnement, La Mobilité Et L'aménagement
CIDFF	Centre D'information Sur Les Droits Des Femmes Et Des Familles
CIE	Contrat Initiative Emploi
CISPD	Conseil Intercommunal De Sécurité Et De Prévention De La Délinquance
CLIR	Cellule De Lutte Contre L'islamisme Radical Et Le Repli Communautaire
CLSPD	Conseil Local De Sécurité Et De Prévention De La Délinquance
CNPE	Centrale Nucléaire De Production D'électricité
CNPN	Conseil National De La Protection De La Nature
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CODEFI	Comité Départemental D'examen Des Difficultés De Financement Des Entreprises
CODERST	Comité Départemental De L'environnement Et Des Risques Sanitaires Et Technologiques
CODIS	Centre Opérationnel Départemental D'incendie Et De Secours
COLDEN	Comité Opérationnel De Lutte Contre La Délinquance Environnementale
COFIL	Comité De Pilotage
CPAM	Caisse Primaire D'assurance Maladie
CPGE	Classe Préparatoire Aux Grandes Écoles
CPH	Centre Provisoire D'hébergement
CPRAF	Cellule De Prévention De La Radicalisation Des Familles
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale De Santé
CROUS	Centre Régional Des OEuvres Universitaires Et Scolaires

DAR	Dispositif D'autorégulation
DARP	Délégué À L'accompagnement Des Reconversions Professionnelles
DCPP	Délégué À La Cohésion Police-Population
DDETSPP	Direction Départementale De L'emploi, Du Travail, Des Solidarités Et De La Protection Des Populations
DDFIP	Direction Départementale Des Finances Publiques
DDI	Direction Départementale Interministérielle
DDSP	Direction Départementale De La Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale Des Territoires
DETR	Dotation D'équipement Des Territoires Ruraux
DRAC	Direction Régionale Des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale De L'environnement, De L'aménagement Et Du Logement
DSDEN	Direction Des Services Départementaux De L'éducation Nationale
DSID	Dotation Au Soutien À L'investissement Des Départements
DSIL	Dotation Au Soutien À L'investissement Local
DTPJJ	Direction Départementale De La Protection Judiciaire De La Jeunesse
DUT	Diplôme Universitaire De Technologie
EAC	Éducation Artistique Et Culturelle
EI	Entreprise D'insertion
EITI	Entreprise D'insertion Travailleurs Indépendants
ENAF	Espace Naturel, Agricole Et Forestier
EPCI	Établissement Public De Coopération Intercommunale
EPF	École Polytechnique Féminine
EPS	Enseignement Physique Et Sportif
ERP	Établissement Recevant Du Public
ESTP	Ecole Supérieure Des Travaux Publics
ETP	Emploi Temps Plein
ETTI	Entreprise De Travail Temporaire D'insertion
FCTVA	Fonds De Compensation De La Taxe Sur La Valeur Ajoutée
FEADER	Fonds Européen Agricole Pour Le Développement Rural
FIPDR	Fonds Interministériel De Prévention De La Délinquance Et De La Radicalisation

FNADT	Fonds National D'aménagement Et De Développement Du Territoire
FNE	Fonds National De L'emploi
FSI	Forces De Sécurité Intérieure
GED	Groupe D'évaluation Départemental
GGD	Groupement De Gendarmerie Départementale
GIP	Groupement D'intérêt Public
GPO	Groupe De Partenariat Opérationnel
IAE	Insertion Par L'activité Économique
ICHN	Indemnité Compensatoire De Handicaps Naturels
ICPE	Installation Classée Pour La Protection De L'environnement
IDSR	Intervenant Départemental Sécurité Routière
IED	Directive Sur Les Émissions Industrielles
IFSI	Institut De Formation En Soins Infirmiers
INSPE	Institut National Supérieur Du Professorat Et De L'éducation
ISCG	Intervenant Social En Commissariat Et Gendarmerie
ISIFT	Institut Des Services Et Des Industries Du Futur De Troyes
IUT	Institut Universitaire De Technologie
LEAO	Lieu D'écoute, D'accueil Et D'orientation
MILDECA	Mission Interministérielle De Lutte Contre Les Drogues Et Les Conduites Addictives
MISEN	Mission Inter-Services De L'eau Et De La Nature
ML	Mission Locale
MPR	Ma Prime Rénov
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison De Santé Pluridisciplinaire
MTD	Meilleures Techniques Disponibles
OEPRE	Ouvrir L'école Aux Parents Pour La Réussite Des Élèves
OFB	Office Français De La Biodiversité
ONF	Office National Des Forêts
OPCO	Opérateur De Compétence
ORSEC	Organisation De La Réponse De Sécurité Civile
ORT	Opération De Revitalisation Du Territoire
OSP	Organisme De Service À La Personne

OTE	Organisation Territoriale De L'état
PAC	Politique Agricole Commune
PAG	Projet Artistique Globalisé
PAN	Point D'accueil Numérique
PAPI	Programme D'actions De Prévention Des Inondations
PCRH	Prestation Conseil En Ressources Humaines
PCS	Plan Communal De Sauvegarde
PDASR	Plan Départemental D'actions De Sécurité Routière
PE Pôle	Emploi
PEC	Parcours Emploi Compétences
PETR	Pôle D'équilibre Territorial Et Rural
PGE	Prêt Garanti Par L'état
PIAL	Pôle Inclusif D'accompagnement Localisé
PJJ	Protection Judiciaire De La Jeunesse
PNRFO	Parc Naturel Régional De La Forêt D'orient
PRO-A	Promotion Par Alternance
PSE Plan	De Sauvegarde De L'emploi
PTRTE	Pacte Territorial De Relance Et De Transition Écologique
PV	Procès Verbaux
PVD	Petites Villes De Demain
QPV	Quartier Politique De La Ville
RA	Résidence D'artistes
REP	Réseau D'éducation Prioritaire
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RSA	Revenu De Solidarité Active
SAP	Service À La Personne
SCIAT	Service De La Coordination Interministérielle Et De L'appui Territorial
SDIS	Service Départemental D'incendie Et De Secours
SEGPA	Section D'enseignement Général Et Professionnel Adapté
SESAME	Sésame Vers L'emploi Pour Le Sport Et L'animation Dans Les Métiers De L'encadrement
SGCD	Secrétariat Général Commun Départemental
SIAE	Structure D'insertion Par L'activité Économique

SIAO	Service Intégré D'accueil Et D'orientation
SIDSIC	Service Interministériel Départemental Des Systèmes D'information Et De Communication
SNU	Service National Universel
SPAÉ	Service Santé, Protection Animales Et Environnement
SSDEA	Syndicat départemental Des Eaux De L'aube
SSQA	Service Sécurité Sanitaire Et Qualité Des Aliments
TCM	Troyes Champagne Métropole
TGD	Téléphone Grave Danger
TH	Travailleur Handicapé
TICPE	Taxe Intérieure De Consommation Sur Les Produits Énergétiques
TSA	Troubles Du Spectre De L'autisme
UDAP	Unité Départementale De L'architecture Et Du Patrimoine
UEEA	Unité D'enseignement En Élémentaire Autisme
ULIS	Unité Localisée Pour L'inclusion Scolaire
UNSS	Union Nationale Du Sport Scolaire
URCA	Université De Reims Champagne Ardenne
USEP	Union Sportive De L'enseignement Du Premier Degré
UTT	Université De Technologie De Troyes
VAE	Valorisation Des Acquis De L'expérience
VAH	Ville D'art Et D'histoire
VIF	Violences Intrafamiliales
ZGN	Zone Gendarmerie Nationale
ZNIEFF	Zone Naturelle D'intérêt Écologique, Floristique Et Faunistique
ZPN	Zone Police Nationale



ANNUAIRE

PRÉFECTURE

> **Préfecture de l'Aube**
2, rue Pierre Labonde
CS20312 10025 Troyes Cedex
03 25 73 77 26
prefecture@aube.gouv.fr

> **Sous-préfecture de Nogent-sur-Seine**
5, avenue Jean-Casimir Perier
10400 Nogent-sur-Seine Cedex
03 25 39 82 19
sp-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr

> **Sous-préfecture de Bar-sur-Aube**
18, rue Armand
CS 20052 10201 Bar-sur-Aube Cedex
03 25 27 06 19
sp-bar-sur-aube@aube.gouv.fr

ÉDUCATION

> **Direction Départementale Des Services De L'Éducation Nationale**
30, rue Mitantier
CS 10371
10025 Troyes Cedex
03 25 76 22 22
dsden10@ac-reims.fr

SÉCURITÉ

> **Direction Départementale De La Sécurité Publique**
18, rue des Gayettes
BP 387
10000 Troyes
03 25 43 51 00
ddsp10@interieur.gouv.fr

> **Groupelement De Gendarmerie De L'aube**
1, rue de l'Égalité
10430 Rosières-près-Troyes
03 25 75 75 75
ggd10@gendarmerie.interieur.gouv.fr

> **Service Départemental D'incendie Et De Secours**
21, rue Étienne Pedron
10000 Troyes
03 25 43 58 00
sdis-aube@sdis.fr

JUSTICE

> **Direction Territoriale De La Protection Judiciaire De La Jeunesse**
2, place du Vouldy
10000 Troyes
03 25 80 71 2
dtpjj-troyes@justice.fr

SOCIAL ET EMPLOI

> **Direction Départementale De L'emploi, Du Travail, Des Solidarités Et De La Protection Des Populations**
2, rue Fernand Giroux
CS 70368
10025 Troyes Cedex
03 25 71 83 00
prefecture@aube.gouv.fr

> **Délégation Départementale Aux Droits Des Femmes Et À L'égalité**
2, rue Fernand Giroux
CS 70368
10025 Troyes Cedex
03 25 71 83 00
ddetspp@aube.gouv.fr

> **Direction De La Citoyenneté, De La Légalité Et Des Collectivités Locales**
2, rue Pierre Labonde
CS 20312
10025 Troyes Cedex
03 25 42 35 00
prefecture@aube.gouv.fr

SANTÉ

> **Agence Régionale De Santé**
Cité administrative des Vassaules
CS 60763
Troyes Cedex
03 83 39 30 30
ars-grandest-dt10-delegue@ars.sante.fr

DÉFENSE

> **Délégation Militaire Départementale**
Rue du 1^{er} bataillon de chasseurs à pied
BD 365
10125 Troyes
03 25 82 62 99

COMMUNICATION

> **Bureau De La Représentation De L'état Et De La Communication**
2, rue Pierre Labonde
CS 20312
10025 Troyes Cedex
03 25 42 35 00
pref-communication@aube.gouv.fr

FINANCES

> **Direction Départementale Des Finances Publiques**
22, boulevard Gambetta
CS 70368
10025 Troyes Cedex
03 25 43 70 50
ddfip10@dgifp.finance.gouv.fr

> **Banque De France**
30, rue Coulomnière
CS 34083
10000 Troyes Cedex
03 25 42 44 44

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

> **Direction Départementale Des Territoires**
1, boulevard Jules Guesde
BP 769
10026 Troyes Cedex
03 25 71 18 00
ddt@aube.gouv.fr

> **Interministérielle Et De L'appui Territorial**
2, rue Pierre Labonde
CS 20312
10025 Troyes Cedex
03 25 42 35 00
prefecture@aube.gouv.fr

> **Unité Départementale De L'architecture Et Du Patrimoine**
2, mail des Charmilles
10000 Troyes
03 25 83 22 40
udap.aube@culture.gouv.fr

> **Unité Départementale De La Direction Régionale De L'environnement, De L'aménagement Et Du Logement**
1, boulevard Jules Guesde
CS 70377
10025 Troyes Cedex
03 25 82 66 20
ud10.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

> **L'office National Des Forêts**
38, rue Grégoire Pierre Herluison
10000 Troyes
03 25 76 27 37

> **L'office Français De La Biodiversité**
2, mail des Charmilles
10000 Troyes
03 25 49 80 40
sd10@ofb.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'AUBE

2, rue Pierre Labonde


CS 20312

10025 Troyes Cedex

03 25 42 35 00



 @prefetaube

 @prefet10

 @prefet_10

 www.aube.gouv.fr